Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Prospectus simplifié daté du 29 juillet 2021

Fonds d'actions

Fonds chefs de file mondiaux CI Black Creek (*auparavant, Fonds chefs de file mondiaux Black Creek)* (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions internationales CI Black Creek (*auparavant, Fonds d'actions internationales Black Creek*) (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O et P)

Fonds canadien de dividendes CI (*auparavant, Fonds canadien de dividendes Cambridge*) (parts des séries A, D, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions canadiennes CI (*auparavant, Fonds d'actions canadiennes Cambridge*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'occasions de dividendes mondiaux CI (*auparavant, Fonds mondial de dividendes Cambridge*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, PP, Y et Z)

Fonds d'actions mondiales CI (*auparavant, Fonds d'actions mondiales Cambridge*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds de petites sociétés mondiales CI (*auparavant, Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge*) (parts des séries A, AT5, E, EF, F, I, O, P, PP et Prestige)

Fonds d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pur CI (*auparavant, Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds américain de dividendes CI (*auparavant, Fonds américain de dividendes Cambridge*) (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O et P)

Fonds enregistré de dividendes américains CI (*auparavant, Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds de dividendes américains en dollars US CI (*auparavant, Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge*) (parts des séries A, AT8, E, EF, F, FT8, I, IT8, O et P)

Fonds américain de petites sociétés CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions américaines sélectionnées CI (*auparavant, Fonds de valeur américaine CI*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)

Fonds de placements canadiens CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)

Fonds de gestion canadien petite/moyenne capitalisation CI (*auparavant, Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds de gestion de dividendes mondiaux de qualité CI (*auparavant, Fonds mondial avantage dividendes élevés CI*) (parts des séries A, E, F, I et O)

Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI (parts de série I)

Fonds de valeur mondiale CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds de valeur internationale CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)

Fonds d'occasions Asie CI (*auparavant, Fonds d'occasions Asie Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds des marchés émergents CI (*auparavant, Fonds marchés nouveaux Signature*) (parts des séries A, AH, E, EF, F, FH, I, IH, O, P et PH)

Fonds mondial de dividendes CI (*auparavant, Fonds mondial de dividendes Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions mondiales Sélect CI (*auparavant, Fonds d'actions mondiales Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)

Fonds de ressources mondiales CI (*auparavant, Fonds de ressources mondiales Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, O et P)

Fonds d'actions canadiennes sélect CI (*auparavant, Fonds canadien sélect Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Z et Prestige)

Fonds américain Synergy CI (*auparavant, Fonds américain Synergy*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds équilibrés

Fonds équilibré mondial CI Black Creek (*auparavant, Fonds équilibré mondial Black Creek*) (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O et P)

Fonds de répartition de l'actif canadien CI (*auparavant, Fonds de répartition de l'actif Cambridge*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds équilibré canadien CI *(auparavant, Fonds équilibré canadien Signature*) (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O, P, U et Z)

Fonds mondial de croissance et de revenu CI *(auparavant, Fonds mondial de croissance et de revenu Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds de croissance et de revenu canadien CI *(auparavant, Fonds de croissance et de revenu Signature*) (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O, P, Y et Z)

Fonds de croissance et de revenu de dividendes CI *(auparavant, Fonds de dividendes Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Z)

Fonds de revenu/de spécialité

Fonds d'obligations canadiennes de base améliorées CI *(auparavant, Fonds d'obligations Cambridge*) (parts des séries A, F, I et P)

Mandat d'obligations à long terme canadiennes CI *(auparavant, Mandat d'obligations à long terme canadiennes Cambridge*) (parts de série I)

Mandat d'obligations à court terme canadiennes CI *(auparavant, Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge*) (parts de série I)

Fonds mondial d'actions et de revenu CI *(auparavant, Fonds mondial à revenu élevé Cambridge*) (parts des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, F, FT5, FT8, I, O, OT8 et P)

Fonds d'obligations de marchés émergents CI (parts de série I)

Fonds d'épargne à intérêt élevé CI (parts des catégories A, E, F, I, O et P)

Fonds de revenu CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (parts des séries A, AT5, AH, E, EF, F, FT5, FH, I, IT5, IH, O, P et PH)

Fonds marché monétaire CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, PP, Y, Z et Prestige)

Fonds Indice MSCI Monde Incidence ESG CI (parts des séries A, E, F, I, O et P)

Fonds de revenu américain en dollars US CI (*auparavant, Mandat de revenu américain en dollars US CI*)* (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds marché monétaire É-U CI (parts des séries A, F, I et P)

Fonds à rendement élevé de courte durée CI Marret (*auparavant, Fonds à rendement élevé de courte durée Marret*) (parts des séries A, E, F, I, O et P)

Fonds d'obligations canadiennes CI (*auparavant, Fonds d'obligations canadiennes Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Y, Z et Prestige)

Fonds d'obligations mondiales de base améliorées CI (*auparavant, Fonds d'obligations de base améliorées Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'obligations de sociétés CI *(auparavant, Fonds d'obligations de sociétés Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Z et Prestige)

Fonds de rendement diversifié CI *(auparavant, Fonds de rendement diversifié Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, OO, P, PP, Y et Z)

Fonds de revenu à taux variable CI *(auparavant, Fonds de revenu à taux variable Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'obligations mondiales CI *(auparavant, Fonds d'obligations mondiales Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)

Fonds de revenu élevé CI *(auparavant, Fonds de revenu élevé Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'obligations à rendement élevé CI *(auparavant, Fonds d'obligations à rendement élevé Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'actions privilégiées CI *(auparavant, Fonds d'actions privilégiées Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Fonds d'obligations à court terme CI *(auparavant, Fonds d'obligations à court terme Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

Mandat de rendement systématique CI *(auparavant, Mandat de rendement systématique Signature*) (parts de série I)

Série Portefeuilles CI

Série Portefeuilles équilibrée CI (*auparavant, Série Portefeuilles équilibrée*) (parts des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)

Série Portefeuilles croissance équilibrée CI (*auparavant, Série Portefeuilles croissance équilibrée*) (parts des séries A, AT5, AT6, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, O, OT5, OT8, P et PT8)

Série Portefeuilles équilibrée prudente CI (*auparavant, Série Portefeuilles équilibrée prudente*) (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O et P)

Série Portefeuilles prudente CI (*auparavant, Série Portefeuilles prudente*) (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O, P, U, UT6 et Z)

Série Portefeuilles croissance CI (*auparavant, Série Portefeuilles croissance*) (parts des séries A, AT5, AT6, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, O, OT5, OT8, P et PT8)

Série Portefeuilles de revenu CI (*auparavant, Série Portefeuilles de revenu*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Y et Z)

Série Portefeuilles croissance maximale CI (*auparavant, Série Portefeuilles croissance maximale*) (parts des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, O, OT5, OT8, P et PT8)

Mandats privés d'actions

Mandat privé canadien de dividendes CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé d'actions canadiennes CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé alpha d'actions mondiales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé de base d'actions mondiales CI (parts de série I)

Mandat privé momentum d'actions mondiales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé de petites sociétés mondiales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé alpha d'actions internationales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé croissance d'actions internationales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé valeur d'actions internationales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé d'actions américaines CI (parts des séries A, F et I)

Mandats privés équilibrés

Mandat privé de rendement équilibré mondial CI (parts des séries A, F et I)

Mandats privés de revenu/de spécialité

Mandat privé de revenu fixe canadien CI (parts des séries A, F, I et S)

Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI (parts des séries A, F et I)

Portefeuilles FNB ESG Mosaïque CI

Portefeuille FNB équilibré ESG Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, F, FT5, I, P et PT5)

Portefeuille FNB équilibré de croissance ESG Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, F, FT5, I, P et PT5)

Portefeuille FNB équilibré à revenu ESG Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, F, FT5, I, P et PT5)

Portefeuilles FNB Mosaïque CI

Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Fonds chefs de file mondiaux CI Black Creek* 1
Fonds d'actions internationales CI Black Creek* 5
Fonds canadien de dividendes CI* 9
Fonds d'actions canadiennes CI* 13
Fonds d'occasions de dividendes mondiaux CI* 17
Fonds d'actions mondiales CI* 21
Fonds de petites sociétés mondiales CI* 25
Fonds d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pur CI* 29
Fonds américain de dividendes CI* 33
Fonds enregistré de dividendes américains CI* 37
Fonds de dividendes américains en dollars US CI* 41
Fonds américain de petites sociétés CI 45
Fonds d'actions américaines sélectionnées CI* 49
Fonds de placements canadiens CI 53
Fonds de gestion canadien petite/moyenne capitalisation CI* 57
Fonds de gestion de dividendes mondiaux de qualité CI* 61
Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI 65
Fonds de valeur mondiale CI 69
Fonds de valeur internationale CI 73
Fonds d'occasions Asie CI* 77
Fonds des marchés émergents CI* 81
Fonds mondial de dividendes CI* 85
Fonds d'actions mondiales Sélect CI* 89
Fonds de ressources mondiales CI* 93
Fonds d'actions canadiennes sélect CI* 97
Fonds américain Synergy CI* 101
Fonds équilibré mondial CI Black Creek* 105
Fonds de répartition de l'actif canadien CI* 110
Fonds équilibré canadien CI* 114
Fonds mondial de croissance et de revenu CI* 118
Fonds de croissance et de revenu canadien CI* 122
Fonds d'obligations canadiennes de base améliorées CI* 126
Mandat d'obligations à long terme canadiennes CI* 130
Mandat d'obligations à court terme canadiennes CI* 134
Fonds mondial d'actions et de revenu CI* 138
Fonds d'obligations de marchés émergents CI 142
Fonds d'épargne à intérêt élevé CI 146
Fonds de revenu CI 148
Fonds d'obligations de qualité supérieure CI 152
Fonds marché monétaire CI 156
Fonds Indice MSCI Monde Incidence ESG CI 159
Fonds de revenu américain en dollars US CI* 162
Fonds marché monétaire É-U CI 166
Fonds à rendement élevé de courte durée CI Marret* 169
Fonds d'obligations canadiennes CI* 173

Fonds d'obligations mondiales de base améliorées CI* 177
Fonds d'obligations de sociétés CI* 181
Fonds de rendement diversifié CI* 185
Fonds de croissance et de revenu de dividendes CI* 189
Fonds de revenu à taux variable CI* 193
Fonds d'obligations mondiales CI* 198
Fonds de revenu élevé CI* 202
Fonds d'obligations à rendement élevé CI* 206
Fonds d'actions privilégiées CI* 210
Fonds d'obligations à court terme CI* 214
Mandat de rendement systématique CI* 217
Série Portefeuilles équilibrée CI 221
Série Portefeuilles croissance équilibrée CI* 225
Série Portefeuilles équilibrée prudente CI* 229
Série Portefeuilles prudente CI* 233
Série Portefeuilles croissance CI* 237
Série Portefeuilles de revenu CI* 241
Série Portefeuilles croissance maximale CI* 245
Mandat privé canadien de dividendes CI 249
Mandat privé d'actions canadiennes CI 252
Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI 255
Mandat privé alpha d'actions mondiales CI 259
Mandat privé de base d'actions mondiales CI 263
Mandat privé momentum d'actions mondiales CI 267
Mandat privé de petites sociétés mondiales CI 271
Mandat privé alpha d'actions internationales CI 275
Mandat privé croissance d'actions internationales CI 278
Mandat privé valeur d'actions internationales CI 282
Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI 286
Mandat privé d'actions américaines CI 290
Mandat privé de rendement équilibré mondial CI 293
Mandat privé de revenu fixe canadien CI 297
Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI 301
Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI 305
Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI 309
Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI 313
Portefeuille FNB équilibré ESG Mosaïque CI 317
Portefeuille FNB équilibré de croissance ESG Mosaïque CI 321
Portefeuille FNB équilibré à revenu ESG Mosaïque CI 325
Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI 329
Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI 333
Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI 337
Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI 341
Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI 345

Fonds chefs de file mondiaux CI Black Creek*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 1er février 2005
Série AT6	Le 7 juillet 2008
Série D	Le 1er mai 2000
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 12 juin 2006
Série I	Le 7 juin 2006
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

**Auparavant, Fonds chefs de file mondiaux Black Creek*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds chefs de file mondiaux CI Black Creek est de rechercher la croissance du capital en investissant principalement dans des actions émises par des sociétés à l'échelle mondiale.

Dans des conditions économiques et boursières normales, le fonds investira la majorité de son actif global dans des actions ordinaires de sociétés en croissance de grande qualité partout dans le monde. Ces entreprises seront celles que le fonds reconnaîtra à titre de chefs de file dans leur secteur respectif, comme l'indique leur présence établie sur le marché et leur excellente position concurrentielle à l'échelle mondiale, régionale ou nationale.

Le fonds investira principalement dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires visant un éventail varié de pays, d'industries et de sociétés. Les actions dans lesquelles le fonds peut investir sont libellées en plusieurs monnaies et se négocient sur des marchés partout dans le monde.

Dans des conditions économiques et boursières normales, le fonds diversifiera ses placements parmi les titres de sociétés de plusieurs pays différents dans le monde entier, dont le Canada. Il n'y a aucune limite quant au montant de l'actif que le fonds peut investir dans un pays particulier.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

Stratégies de placement

L'approche du conseiller en valeurs consiste à investir dans des sociétés concurrentielles à l'échelle mondiale au sein de secteurs en croissance. Le conseiller en valeurs adopte une approche à long terme du marché mondial et s'efforce de comprendre les paramètres économiques et les caractéristiques des diverses entreprises et industries. Le conseiller en valeurs analyse les résultats financiers historiques, les tendances et les changements technologiques dans l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les paramètres économiques futurs de l'entreprise. Il s'efforce de choisir des entreprises chefs de file dans l'industrie, dont l'équipe de direction est solide, dont les bénéfices sont en croissance et qui présentent une possibilité de croissance du capital.

Le fonds peut investir dans un vaste éventail de valeurs boursières, mais tend à privilégier les types de sociétés de moyenne à forte capitalisation. Bien qu'il soit diversifié en termes de pays, d'industries et de sociétés, le Portefeuille du fonds est ciblé et concentré.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société chefs de file mondiaux Black Creek était propriétaire d'environ 29,14 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des sociétés en pleine croissance de qualité partout dans le monde;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT6	25,11	79,15	138,73	315,78
Série D	21,11	66,55	116,64	265,51
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds d'actions internationales CI Black Creek*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 30 septembre 2008
Série AT6	Le 25 septembre 2008
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 30 septembre 2008
Série I	Le 25 septembre 2008
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

**Auparavant, Fonds d'actions internationales Black Creek*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds d'actions internationales CI Black Creek est de rechercher la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis, y compris des sociétés présentes sur les marchés émergents. Il peut investir dans de petites, moyennes et grandes sociétés et peut détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Bien qu'il soit diversifié en termes de pays, de secteurs et de sociétés, le portefeuille du fonds peut se composer d'avoirs importants dans un nombre restreint de titres.

Lorsqu'il choisit des titres pour le portefeuille du fonds, le conseiller en valeurs évalue la qualité des entreprises du point de vue de leur position de chef de file dans leur secteur, la compétence de l'équipe de direction, la croissance des bénéfices et la possibilité de croissance du capital. Afin de tirer ses propres conclusions au sujet d'une entreprise, le conseiller en valeurs prend généralement en considération des conditions macroéconomiques globales, le rendement financier historique de l'entreprise, les tendances et les changements d'ordre technologique au sein de l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les paramètres économiques futurs de l'entreprise.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles équilibrée et la Catégorie de société d'actions internationales Black Creek étaient propriétaires d'environ 14,67 % et 25,99 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des sociétés en pleine croissance de qualité partout dans le monde;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT6	25,31	79,79	139,86	318,36
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Fonds canadien de dividendes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes canadiens
Date de création	
Série A	Le 1er février 2005
Série D	Le 31 août 2004
Série E	Le 7 janvier 2014
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 12 juin 2006
Série I	Le 7 juin 2006
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds canadien de dividendes Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds canadien de dividendes CI est principalement de fournir un flux de revenu prévisible et, en second lieu, une croissance du capital à long terme modeste en investissant dans un portefeuille géré activement composé principalement d'actions canadiennes.

Pour atteindre son objectif, le fonds a comme politique de placement d'investir la plus grande partie de l'actif dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions canadiennes et de titres équivalents dont le rendement boursier est élevé et qui comportent des niveaux de rentabilité prévisibles ainsi que des bénéfices qui contribuent à la croissance des dividendes.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

Stratégies de placement

Généralement, le conseiller en valeurs essaie de produire un revenu de dividendes supérieur et une plus-value du capital modeste à long terme en investissant dans des sociétés en pleine maturité qui ont des niveaux de rentabilité croissants et prévisibles. Le conseiller en valeurs favorise les sociétés canadiennes solides financièrement souhaitant que le portefeuille du fonds affiche des taux de croissance supérieurs à la moyenne.

L'approche du conseiller en valeurs comporte à la fois des outils quantitatifs et qualitatifs pour établir un portefeuille orienté sur le revenu. En utilisant attentivement des facteurs choisis, le conseiller en valeurs examine l'ensemble du marché canadien pour repérer des occasions possibles.

Les outils quantitatifs du conseiller en valeurs repèrent automatiquement les sociétés auxquelles il vaut la peine de porter attention. Le conseiller en valeurs complète les renseignements quantitatifs avec une connaissance approfondie des sociétés dans chaque secteur et de leurs exigences économiques.

Le revenu fiable sur les titres du fonds provient du choix d'une base de sociétés qui affichent des niveaux de rentabilité prévisibles et croissants. Plus précisément, le conseiller en valeurs cherche des actions avec des bénéfices croissants car ils correspondent à un flux de revenu courant qui pourrait servir au financement de dividendes et souvent à une plus-value des prix d'actions plus élevés.

Le fonds peut investir un maximum de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles équilibrée était propriétaire d'environ 13,08 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital modeste;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série D	21,01	66,22	116,08	264,22
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Fonds d'actions canadiennes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'actions canadiennes Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Jusqu'à 49 % de l'actif du fonds peut être investi dans d'autres types de titres et dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série EF	12,81	40,38	70,78	161,11
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Fonds d'occasions de dividendes mondiaux CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 30 juillet 2013
Série E	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 30 juillet 2013
Série I	Le 30 juillet 2013
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds mondial de dividendes Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement global élevé du capital investi, qui se compose de revenus de dividendes et de gains en capital.

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays. qui versent, ou pourraient verser, des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui possèdent des antécédents de versements réguliers de dividendes et/ou d'augmentation de leurs dividendes, ou qui devraient verser des dividendes. Le conseiller en valeurs cherche des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Pour décider d'acheter ou de vendre des titres, le conseiller en valeurs détermine s'ils offrent une bonne valeur compte tenu de leur cours.

Le fonds peut détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et du prix de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
    - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur qui détient les parts dans un compte non enregistré reçoive des gains en capital imposables. Ces opérations peuvent également faire augmenter les coûts d'opérations, ce qui réduit les rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, le gestionnaire et la Catégorie de société mondiale de dividendes Cambridge étaient propriétaires d'environ 22,77 % et 15,84 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions mondiales qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document — Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,47	73,98	129,67	295,16
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PP	1,64	5,17	9,06	20,62
Série Y	13,22	41,67	73,04	166,27
Série Z	24,39	76,88	134,76	306,76

Fonds d'actions mondiales CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'actions mondiales Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde et peut effectuer des placements dans tout pays, y compris dans des marchés émergents ou dans des secteurs émergents de tout marché.

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,47	73,98	129,67	295,16
Série EF	11,99	37,80	66,25	150,80
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Fonds de petites sociétés mondiales CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés mondiales à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série AT5	Le 22 novembre 2019
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Prestige	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le fonds misera sur des petites et des moyennes sociétés, mais il peut investir dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés.

Le fonds peut détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés financiers individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur qui détient les actions dans un compte non enregistré reçoive des gains en capital imposables. Ces opérations peuvent également faire augmenter les coûts d'opérations, ce qui peut réduire le rendement.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de catégorie T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT5	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,81	40,38	70,78	161,11
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PP	1,74	5,49	9,63	21,91
Prestige	13,63	42,97	75,31	171,42

Fonds d'actions canadiennes petite/moyenne capitalisation pur CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 14 février 2011
Série E	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 14 février 2011
Série I	Le 5 janvier 2012
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, une tranche importante de son actif dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

Stratégies de placement

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les prévisions de bénéfices, la qualité de la direction et le cours actuel des titres.

Le fonds peut investir dans des actions ordinaires et privilégiées de petites, de moyennes et de grandes sociétés ou dans tout autre type de titres de capitaux propres ou de titres apparentés à des titres de capitaux propres. Il peut investir jusqu'à environ 10 % de son actif dans des titres étrangers et peut détenir des titres de fiducie de revenu, de la trésorerie et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut renouveler activement les placements du fonds, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela a également pour effet d'augmenter la probabilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez vos titres du fonds dans un compte non enregistré.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à des titres et à des marchés financiers précis plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres canadiens;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Fonds américain de dividendes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes américains
Date de création	
Série A	Le 13 juin 2006
Série AT6	Le 7 juillet 2008
Série D	Le 13 juin 2006
Série E	Le 7 janvier 2014
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 13 juin 2006
Série I	Le 13 juin 2006
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds américain de dividendes Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds américain de dividendes CI est de fournir une croissance du capital à long terme modeste ainsi qu'un revenu de dividendes en investissant dans un portefeuille géré activement composé principalement d'actions américaines.

Pour réaliser son objectif, le fonds a comme politique de placement d'investir la plupart de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions américaines et, dans une moindre mesure, des titres équivalents à des actions américaines en mettant surtout l'accent sur les titres de sociétés à forte capitalisation dont le rendement boursier est élevé et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la santé financière. L'ensemble de ces facteurs contribue à favoriser la croissance des dividendes.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

Stratégies de placement

Généralement, le conseiller en valeurs tente de générer une croissance du capital à long terme modeste ainsi que le revenu de dividendes en investissant dans des sociétés matures qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. Le conseiller en valeurs privilégie les sociétés américaines qui affichent une force financière, équilibrée par l'objectif du portefeuille du fonds de montrer des taux de croissance au-dessus de la moyenne.

L'approche du conseiller en valeurs comporte à la fois des outils quantitatifs et qualitatifs pour établir un portefeuille orienté sur le revenu. Le processus de gestion de portefeuille met l'accent sur les sociétés parvenues à maturité dont le rendement des actions est élevé et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles, ce qui favorisera la croissance des

dividendes dans le futur. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la force financière. Une analyse est menée afin de tenir compte du marché dans son ensemble et les caractéristiques de croissance sont évaluées en ce sens sur une base relative.

Les outils quantitatifs du conseiller en valeurs repèrent automatiquement des sociétés auxquelles il vaut la peine de porter attention. Le conseiller en valeurs complète les renseignements quantitatifs par sa connaissance approfondie des sociétés dans chaque secteur et de leurs exigences économiques.

Le revenu des titres du fonds provient du choix d'une base de sociétés qui montrent des niveaux de rentabilité prévisibles. Plus précisément, le conseiller en valeurs recherche des sociétés avec des bénéfices croissants, car elles correspondent à un flux de revenu courant qui pourrait donner lieu à des dividendes et souvent à une plus-value du cours des actions.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à des titres et à des marchés financiers précis plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut investir certains de ses actifs dans des titres qui ne sont pas des actions américaines.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à protéger votre capital et à obtenir une croissance modeste du capital en investissant dans des actions américaines de haute qualité;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT6	25,00	78,82	138,16	314,49
Série D	20,90	65,90	115,51	262,93
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Fonds enregistré de dividendes américains CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes américains
Date de création **Série A** **Série E** **Série EF** **Série F** **Série I** **Série O** **Série P**	 Le 24 décembre 2014 Le 24 décembre 2014 Le 4 août 2015 Le 24 décembre 2014 Le 24 décembre 2014 Le 24 décembre 2014 Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les comptes admissibles (reportez-vous à la rubrique *Achats, échanges et rachats – Fonds enregistré de dividendes américains CI – Comptes admissibles* dans la partie A du prospectus simplifié)
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds enregistré de dividendes américains CI est de fournir une croissance modeste du capital à long terme ainsi qu'un revenu de dividendes.

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent ou sont susceptibles de verser des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la plus grande partie des actifs du fonds dans un portefeuille diversifié d'actions américaines, en mettant surtout l'accent sur les titres de sociétés à moyenne et forte capitalisation qui affichent des dividendes durables et croissants et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la santé financière : deux facteurs qui favorisent la croissance des dividendes.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Pour décider d'acheter ou de vendre des titres, le conseiller en valeurs détermine s'ils affichent une valeur intéressante.

Le fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des titres autres que des titres américains, notamment des certificats américains de dépôt.

Le fonds peut également détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
    - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations fréquentes sur les placements. Cette pratique peut donner lieu à une augmentation des coûts d'opérations qui occasionnerait une baisse des rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez votre placement dans un compte admissible;
- vous recherchez un fonds constitué principalement d'actions américaines qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les investisseurs de ce fonds doivent être des titulaires de comptes admissibles (reportez-vous à la rubrique *Services facultatifs — Régimes enregistrés et comptes admissibles* de la partie A du prospectus simplifié). Si vous détenez des parts de ce fonds dans un compte que nous ne considérons pas comme un compte admissible, nous échangerons ces

parts contre des parts du Fonds américain de dividendes CI. Si, pour quelque raison que ce soit, nous ne pouvons pas effectuer cet échange, nous rachèterons vos parts.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	24,18	76,24	133,63	304,18
Série EF	12,30	38,77	67,95	154,67
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds de dividendes américains en dollars US CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes américains
Date de création	
Série A	Le 27 mars 2015
Série AT8	Le 24 juillet 2017
Série E	Le 27 mars 2015
Série EF	Le 27 mars 2015
Série F	Le 27 mars 2015
Série FT8	Le 24 juillet 2017
Série I	Le 27 mars 2015
Série IT8	Le 24 juillet 2017
Série O	Le 27 mars 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du Fonds de dividendes américains en dollars US CI est de fournir une croissance modeste du capital à long terme, un revenu de dividendes et une exposition directe à des titres libellés en dollars américains.

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent ou sont susceptibles de verser des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la plus grande partie des actifs du fonds dans un portefeuille diversifié d'actions américaines, en mettant surtout l'accent sur les titres de sociétés à moyenne et forte capitalisation qui affichent des dividendes durables et croissants et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la santé financière : deux facteurs qui favorisent la croissance des dividendes.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Pour décider d'acheter ou de vendre des titres, le conseiller en valeurs détermine s'ils affichent une valeur intéressante.

Le fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des certificats américains d'actions étrangères.

Le fonds peut également détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements;
    - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations fréquentes sur les placements. Cette pratique peut donner lieu à une augmentation des coûts d'opérations qui occasionnerait une baisse des rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous conservez votre placement dans un compte non enregistré et voulez une exposition directe à des titres négociés en dollars américains;
- vous recherchez un fonds constitué principalement d'actions américaines qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($ US)	3 ans ($ US)	5 ans ($ US)	10 ans ($ US)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT8	24,08	75,92	133,06	302,89
Série E	22,95	72,36	126,83	288,71
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds américain de petites sociétés CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés américaines à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 29 avril 1991
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de chercher à obtenir une croissance du capital supérieure à la moyenne.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés d'Amérique du Nord de faible à moyenne capitalisation.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent des possibilités de forte croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Le conseiller en valeurs met l'accent sur les sociétés dont les possibilités de croissance ne sont pas reflétées dans le cours actuel de leurs titres et les sociétés qui devraient améliorer leur bénéfice net.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés nord-américaines à faible ou à moyenne capitalisation dont le potentiel de croissance est élevé;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Fonds d'actions américaines sélectionnées CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 1er février 1977
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 31 octobre 1996
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de valeur américaine CI*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme au moyen de placements effectués principalement dans un portefeuille largement diversifié de titres de capitaux propres américains.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit surtout dans des actions ordinaires de grandes entreprises américaines;
- applique un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation courante et le potentiel des sociétés émettrices;
- considère que la qualité et l'évaluation sont deux aspects déterminants lorsqu'il effectue un placement;
- utilise, comme stratégie de base, la rotation des titres de sociétés qui ont été évalués comme offrant le meilleur rendement rajusté en fonction du risque, tout en privilégiant les titres de qualité;
- peut effectuer des placements dans des sociétés établies à l'extérieur des États-Unis;
- peut effectuer des placements dans des titres de créance ou des titres convertibles de sociétés.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie le potentiel de rendement absolu ainsi que le rendement par rapport à d'autres occasions de placement.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 2 juillet 2021, la Société Financière Manuvie était propriétaire d'environ 16,91 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un fonds d'actions américaines axé sur la valeur;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Prestige	14,76	46,52	81,54	185,60

Fonds de placements canadiens CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 29 janvier 1977
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 16 novembre 1932
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la croissance du capital à long terme au moyen de placements effectués principalement dans des actions de grandes entreprises canadiennes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit principalement dans les titres des plus grandes entreprises (d'après leur capitalisation) inscrites à la Bourse de Toronto;
- fait une gestion rigoureuse axée sur la valeur en mettant l'accent sur les entreprises dont les actions sont considérées comme sous-évaluées par rapport aux perspectives qu'elles présentent et qui offrent, sur la base de critères tels que des ratios cours-valeur comptable et cours-bénéfice sous la moyenne, une bonne valeur tant en termes absolus que relatifs et un rendement supérieur à la moyenne sur le plan des dividendes;
- applique un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation courante et le potentiel des sociétés émettrices.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir jusqu'à 49 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,29	76,56	134,20	305,47
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,01	41,03	71,91	163,69
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Prestige	13,01	41,03	71,91	163,69

Fonds de gestion canadien petite/moyenne capitalisation CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés canadiennes à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 27 novembre 1992
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 29 juin 2005
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	Picton Mahoney Asset Management QV Investors Inc.

**Auparavant, Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de fournir aux investisseurs une croissance à long terme de leur capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés de petite à moyenne envergure dont le potentiel de croissance est supérieur à la moyenne. En temps normal, le fonds investit surtout dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes de petite à moyenne envergure cotées en bourse. Lorsque la conjoncture économique et boursière s'y prête, le fonds peut aussi investir dans des titres d'emprunt à court terme, dans des actions privilégiées et dans des titres d'emprunt convertibles en actions.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement met l'accent sur le repérage de société dont les données fondamentales présentent des changements favorables. Le conseiller en valeurs utilise un procédé de sélection préalable exclusif pour repérer les sociétés à faible et moyenne capitalisation qui présentent une combinaison quelconque des éléments suivants :

- des niveaux de bénéfices trimestriels en progression;
- des révisions des estimations favorables par rapport au trimestre précédent;
- des bénéfices favorables inattendus;
- une force relative vigoureuse des actions.

Le conseiller en valeurs peut également faire appel à l'analyse qualitative, qui nécessite, entre autres, l'évaluation de la qualité de la direction de la société, de sa culture, de ses produits et de sa clientèle.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

La stratégie de placement du fonds peut être différente si, vu la conjoncture du marché, le fonds est plus apte à atteindre son objectif de placement en adoptant une approche défensive, investissant dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe à court terme ou d'autres placements similaires.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

En outre, les actions des petites et moyennes entreprises sont généralement plus volatiles que celles des grandes entreprises.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles croissance équilibrée et la Série Portefeuilles croissance étaient propriétaires d'environ 19,25 % et 10,19 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne;

- vous souhaitez des placements offrant une possibilité de croissance du capital à long terme, c'est-à-dire des placements dont la valeur peut augmenter avec le temps.

Le fait que les gains en capital soient la principale source de croissance du fonds peut constituer un avantage fiscal dans un compte non enregistré. Les gains en capital sont en général imposés à un taux inférieur à celui des revenus en intérêts.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Fonds de gestion de dividendes mondiaux de qualité CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création **Série A** **Série E** **Série F** **Série I** **Série O**	 Le 28 février 2006 Le 27 juillet 2011 Le 28 février 2006 Le 28 février 2006 Le 27 juillet 2011
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

** Auparavant, Fonds mondial avantage dividendes élevés CI*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de générer avec constance des revenus de dividendes et d'intérêts élevés tout en préservant le capital. Pour ce faire, le fonds investira surtout, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires et des actions privilégiées qui versent des dividendes, ainsi que dans des débentures, des titres de fiducies de revenu, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres convertibles d'émetteurs de différents pays. Les placements indirects peuvent comprendre les placements dans des dérivés et dans des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Afin d'atteindre ses objectifs, le fonds investira principalement dans des fonds négociés en bourse qui versent des dividendes et qui offrent une exposition à des sociétés versant des dividendes situées n'importe où dans le monde. Les fonds négociés en bourse peuvent être une combinaison de fonds gérés de façon passive, active ou en fonction de règles. Si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, le fonds pourrait également investir dans d'autres organismes de placement collectif et dans d'autres titres.

Pour se protéger contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque de change, le fonds peut utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition à certains titres et à certains marchés plutôt que d'acheter les titres directement. Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Afin de générer un revenu additionnel, le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres et de mise en pension de titres dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié).

En plus de détenir de la trésorerie, le fonds peut aussi investir son encaisse excédentaire i) dans des titres de créance libellés en dollars canadiens ou américains considérés comme des placements de bonne qualité, au moment du placement, par Standard & Poor's ou une autre agence de notation équivalente, ou ii) dans des équivalents de trésorerie. Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds de placement à capital fixe.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié à la concentration

- le risque lié au crédit

- le risque lié aux titres de capitaux propres

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles de revenu était propriétaire d'environ 58,63 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 30,27 %, 46,88 % et 13,02 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du FNB Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI WisdomTree, du FNB Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI WisdomTree et du FNB Indice de dividendes de marchés émergents CI WisdomTree, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez que votre portefeuille comprenne des titres d'un organisme de placement collectif qui verse périodiquement des distributions fiscalement avantageuses;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu et les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant des distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	26,03	82,05	143,82	327,38
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série F	14,76	46,52	81,54	185,60
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91

Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création **Série I**	 Le 1er juin 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays. Le fonds peut faire des placements dans tout pays, y compris dans des marchés en émergence ou des secteurs en émergence de tout marché.

Les placements indirects peuvent comprendre des placements dans des titres convertibles et des titres de créance, des dérivés et des titres apparentés à des titres de capitaux propres.

Le fonds est structuré de façon à représenter des secteurs indépendants. Ces secteurs sont ceux qui sont établis en fonction des normes de classification des secteurs de MSCI (MSCI Global Industry Classification Standards). Le ou les analystes responsables de chaque secteur recommandent des actions au conseiller en valeurs, et ce dernier prend toutes les décisions finales concernant la sélection des actions. Les placements sont effectués uniquement dans les secteurs définis, mais il n'y a aucune limite géographique. Chaque secteur se voit attribuer initialement une pondération correspondant à celle qui lui a été attribuée dans l'indice MSCI World, plus ou moins cinq (5) pour cent, au gré du conseiller en valeurs.

L'analyste du secteur repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction. L'analyste du secteur peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les occasions de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, l'analyste du secteur :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;

- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à des titres et à des marchés financiers précis plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Utilisation des dérivés par les fonds* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié.

Jusqu'à 100 % des actifs du fonds peuvent être investis dans des titres étrangers, notamment des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, ainsi que dans des titres de marchés émergents. L'exposition du fonds aux devises sera généralement fonction de la répartition du portefeuille par pays, et toute stratégie de couverture du risque de change relèvera du conseiller en valeurs.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, le gestionnaire était propriétaire d'environ 99,02 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions mondiales;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonds de valeur mondiale CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 12 juin 1996
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de maximiser la croissance du capital à long terme en repérant les titres qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont sous-évalués et qui présentent des possibilités de croissance future.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds peut faire des placements importants dans tous les pays, y compris sur des marchés en émergence ou dans des secteurs d'activité en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 2 juillet 2021, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Canadian National Shopmen Pension Fund étaient propriétaires d'environ 14,58 % et 10,51 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds de valeur internationale CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 12 juin 1996
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans les titres de capitaux propres et les titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés dont les activités se trouvent principalement à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds peut faire des placements importants dans tous les pays, y compris sur des marchés nouveaux et dans de nouveaux secteurs d'activité de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les titres qu'il juge sous-évalués et qui ont, selon lui, un potentiel de croissance future.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec les membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	11,99	37,80	66,25	150,80

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Prestige	14,76	46,52	81,54	185,60

Fonds d'occasions Asie CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 30 octobre 1981
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'occasions Asie Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés exercent des activités ou sont inscrites à la cote de bourses en Asie ou dans des pays du littoral du Pacifique. Le fonds peut investir dans tout pays de cette région.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les économies de pays d'Asie et du littoral du Pacifique ainsi que les secteurs d'activité de ces régions. En fonction de cette analyse, il repère les pays et choisit ensuite les sociétés qui, à son avis, offrent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et comprendre l'avantage concurrentiel des sociétés émergentes à l'échelle mondiale, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

L'évaluation de sociétés est renforcée par des facteurs propres au pays et au secteur.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés situées en Asie et sur le littoral du Pacifique;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds des marchés émergents CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Nouveaux marchés
Date de création	
Série A	Le 10 septembre 1991
Série AH	Le 31 août 2021
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série FH	Le 31 août 2021
Série I	Le 1er octobre 2001
Série IH	Le 31 août 2021
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Série PH	Le 31 août 2021
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds marchés nouveaux Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés sont situées sur des marchés en émergence et dans des secteurs en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les économies et les secteurs d'activité de divers marchés nouveaux. En fonction de cette analyse, il repère les pays et ensuite les sociétés qui, à son avis, offrent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, Kotak Global Emerging Markets Fund était propriétaire d'environ 11,30 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir sur des marchés nouveaux;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série AH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série E	22,95	72,36	126,83	288,71
Série EF	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	12,71	40,06	70,21	159,82
Série FH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Fonds mondial de dividendes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 20 décembre 2012
Série E	Le 20 décembre 2012
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 20 décembre 2012
Série I	Le 30 juillet 2013
Série O	Le 20 décembre 2012
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds mondial de dividendes Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement global élevé sur ses placements en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés de différents pays qui versent ou devraient verser des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres qui devraient distribuer un revenu.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs du fonds repère des sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Il s'agit, en l'occurrence, d'évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds diversifie ses placements entre différents pays et régions. La répartition des placements peut être modifiée à l'occasion, selon l'avis du conseiller en valeurs concernant certaines occasions de placement et des facteurs

macroéconomiques. Le fonds peut effectuer des placements dans différents pays, y compris dans des pays émergents, ou dans des secteurs émergents de tout marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut également exécuter des opérations importantes ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables. De telles opérations peuvent également faire augmenter les frais d'opérations, ce qui ferait diminuer le rendement du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société mondiale de dividendes Signature était propriétaire d'environ 44,04 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Fonds d'actions mondiales Sélect CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 3 juin 1986
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 26 septembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'actions mondiales Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies situées partout dans le monde qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent de bonnes possibilités de croissance. Le fonds peut faire des placements importants dans tous les pays, y compris sur des marchés nouveaux ou dans de nouveaux secteurs de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les secteurs d'activité économique. En fonction de cette analyse, il repère les secteurs d'activité et choisit ensuite les sociétés qui, à son avis, présentent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Prestige	14,86	46,84	82,10	186,89

Fonds de ressources mondiales CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Date de création	
Série A	Le 11 avril 1997
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de ressources mondiales Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance maximale du capital à long terme. Il investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie, des marchandises et des ressources naturelles de divers pays ou dans des secteurs connexes.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de forte croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs choisit les placements qu'il estime être négociés en deçà de leur valeur réelle et qui présentent des possibilités de forte croissance continue.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec les membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au secteur.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir une exposition au potentiel de forte croissance des actions liées aux ressources naturelles;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	23,47	73,98	129,67	295,16
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Fonds d'actions canadiennes sélect CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 13 mai 1998
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Série Z	Le 29 juin 2005
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds canadien sélect Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme en combinaison avec un revenu de dividendes.

Le fonds investit surtout dans des actions ordinaires et des titres convertibles de sociétés canadiennes ainsi que dans des actions privilégiées qui versent un revenu régulier. Les placements du fonds sont diversifiés par secteurs d'activité.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui offrent une bonne valeur et qui présentent des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez que votre portefeuille comprenne un fonds d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,30	38,77	67,95	154,67
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série Z	22,13	69,78	122,31	278,40
Prestige	12,81	40,38	70,78	161,11

Fonds américain Synergy CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 31 août 1992
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

**Auparavant, Fonds américain Synergy*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés sont situées dans les pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (ou l'accord qui le remplacera). Ces pays comprennent actuellement les États-Unis, le Canada et le Mexique, mais peuvent également inclure des pays qui deviendront membres de l'ALENA ultérieurement.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à surpasser l'indice S&P 500 à long terme tout en ayant une volatilité comparable ou moins élevée. Il utilise un procédé de sélection préalable exclusif pour repérer les titres qui répondent à des exigences minimales de capitalisation boursière, de liquidité et de couverture des analystes et qui présentent une combinaison quelconque des éléments suivants :

- des niveaux de bénéfices trimestriels en progression;
- des révisions des estimations favorables par rapport au trimestre précédent;
- des bénéfices favorables inattendus;
- une force relative vigoureuse des actions.

Le conseiller en valeurs peut également faire appel à l'analyse qualitative, qui nécessite, entre autres, l'évaluation de la qualité de la direction de la société, de sa culture, de ses produits et de sa clientèle.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des titres de capitaux propres nord-américains dont le potentiel de croissance est élevé;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	24,39	76,88	134,76	306,76
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds équilibré mondial CI Black Creek*

Détail du fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial
Date de création	
Série A	Le 29 janvier 2007
Série AT6	Le 7 juillet 2008
Série D	Le 29 janvier 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 29 janvier 2007
Série I	Le 29 janvier 2007
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

**Auparavant, Fonds équilibré mondial Black Creek*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds équilibré mondial CI Black Creek est de rechercher la croissance du rendement total à long terme en investissant principalement dans un portefeuille équilibré de titres de capitaux propres, de titres convertibles et à revenu fixe émis par des gouvernements, des organismes supranationaux ou des sociétés partout dans le monde.

Pour atteindre son objectif, le fonds a comme politique de placement d'investir la majorité des actifs du fonds dans un portefeuille de placements composé de titres de capitaux propres, convertibles et à revenu fixe émis à l'échelle mondiale.

Les titres de capitaux propres mondiaux dans lesquels le fonds investira consistent en un portefeuille diversifié composé principalement de sociétés concurrentielles sur le plan mondial au sein de secteurs en croissance.

Les titres d'emprunt dans lesquels le fonds investira consistent en un portefeuille diversifié composé principalement de placements convertibles et à revenu fixe émis par des gouvernements, des sociétés et des organismes supranationaux partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

Stratégies de placement

Black Creek Investment Management Inc. (« *Black Creek* ») adopte une approche à long terme du marché mondial et s'efforce de comprendre l'économie et les caractéristiques des diverses entreprises et industries.

En ce qui a trait à la composante titres de capitaux propres, le conseiller en valeurs investit dans un portefeuille diversifié composé de titres de sociétés concurrentielles dans des secteurs en croissance. Les analyses des résultats financiers historiques, les tendances et les changements technologiques dans l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'économie future de l'entreprise sont tous pris en compte. Le sous-conseiller en valeurs s'efforce de choisir des entreprises chefs de file dans l'industrie dont l'équipe de direction est solide, dont les bénéfices sont en croissance et qui présentent une possibilité de croissance du capital.

La composante de revenu fixe du fonds sera principalement investie dans des titres d'emprunt mondiaux tels que des obligations de gouvernements, d'entités autres que des gouvernements et de sociétés. Le fonds peut également être investie dans des titres à revenu fixe de qualité moindre qui offrent un meilleur rendement ainsi que dans d'autres catégories d'actifs, notamment des prêts bancaires et des participations dans des prêts garantis, de second rang ou non garantis à taux variable, fixe ou flottant, des titres convertibles ou des actions privilégiées. Les titres à revenu fixe de qualité moindre offrant un meilleur rendement peuvent comprendre des titres de créance dont la cote de solvabilité est inférieure à une catégorie de bonne qualité, qui sont des titres auxquels Standard & Poor's a attribué une notation inférieure à BBB (ou une notation équivalente si celle-ci est attribuée par une autre agence de notation), ainsi que des titres de créance émis dans des marchés émergents. Le sous-conseiller en valeurs ne cible pas une qualité moyenne du crédit de la composante du portefeuille formée des titres à revenu fixe. À n'importe quel moment, la qualité moyenne du crédit peut être soit de bonne qualité, soit inférieure à un placement de bonne qualité. Dans les choix des placements, le sous-conseiller en valeurs, fait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment l'analyse de crédit, la sélection de titres de capitaux propres, le rajustement de l'exposition au change et l'échéance moyenne du fonds. Il utilise également une analyse descendante pour évaluer les rendements qu'il est possible d'obtenir d'obligations d'État et il compare ces rendements à la prime qui peut être obtenue d'obligations de sociétés de bonne qualité (BBB- ou supérieure) à rendement élevé (BB+ ou inférieure) par rapport au caractère relativement attrayant de prêts, d'actions privilégiées, de titres convertibles ou d'autres titres hybrides. Son équipe de placement choisit alors d'acheter ou de vendre des titres individuels qui, d'un point de vue du rendement total, semblent soit intéressants, soit inintéressants selon la perspective de l'équipe du risque lié au crédit de l'émetteur des obligations

Les décisions en matière de répartition de l'actif sont fondées sur le jugement du conseiller en valeurs du fonds à l'égard du contexte de placement proposé pour les actifs financiers, des valeurs fondamentales relatives, du caractère attrayant de chacune des catégories d'actifs et des rendements futurs prévus par chacune de ces catégories. Le conseiller en valeurs ne tente pas d'effectuer des opérations à court terme (anticipation du marché) parmi les catégories d'actifs. Aucune limite ne s'applique aux montants des actifs du fonds qui peuvent être répartis parmi chaque catégorie d'actifs et cette répartition est à l'appréciation du gestionnaire et du conseiller en valeurs. Ainsi, les changements dans la répartition des actifs devraient être graduels et continus, et le fonds aura normalement une certaine tranche de ses actifs investie dans chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et du prix de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;

- prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez la croissance et le revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT6	25,62	80,76	141,56	322,22
Série D	21,42	67,52	118,34	269,38
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds de répartition de l'actif canadien CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de répartition de l'actif Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement sur placement total supérieur en investissant, directement ou indirectement, dans une combinaison composée principalement de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Jusqu'à 49 % des actifs du fonds peuvent être investis dans d'autres types de titres et dans des titres étrangers.

Pour atteindre l'objectif du fonds, le conseiller en valeurs :

- gère activement le fonds au moyen de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Le fonds n'est pas limité par le montant qu'il investit dans chaque catégorie d'actifs, lequel variera en fonction de la conjoncture du marché;

- effectue des placements surtout dans des actions canadiennes pour le volet du portefeuille axé sur les titres de capitaux propres, en appliquant un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation actuelle et les perspectives d'avenir des sociétés;

- effectue des placements principalement dans des émissions de grande qualité de gouvernements et de sociétés dans le cadre du volet du portefeuille axé sur les obligations.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;
- analyse la tendance prévue des taux d'intérêt et de la courbe de rendement;
- analyse la notation du crédit, le risque lié au crédit et la durée des titres à revenu fixe.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie aussi si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs de ce fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 42,00 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe;
- vous souhaitez une répartition de l'actif dynamique entre les titres de capitaux propres, les titres à revenu fixe et les espèces;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	22,44	70,75	124,00	282,27
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Fonds équilibré canadien CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 25 juin 1997
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série D	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 15 juillet 2003
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Série U	Le 14 août 2009
Série Z	Le 29 juin 2005
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds équilibré canadien Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un rendement global intéressant comprenant un revenu et des gains en capital.

Le fonds investit surtout dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres canadiens et de titres à revenu fixe. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit ou détient en placement dans chaque catégorie d'actifs. La combinaison peut varier en fonction de la conjoncture du marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui ont une bonne valeur et qui présentent des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Les placements en actions sont diversifiés par secteurs d'activité et mettent l'accent sur les sociétés qui versent régulièrement des dividendes ou un revenu.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Pour la partie du fonds relative au revenu fixe, le conseiller en valeurs :

- ne choisit que des titres à revenu fixe de grande qualité, y compris des prêts bancaires et des titres de créance à taux variable;
- peut investir une proportion plus élevée ou plus faible en obligations dont la durée jusqu'à l'échéance est plus longue en fonction de son évaluation des taux d'intérêt futurs.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié à la concentration

- le risque lié au crédit

- le risque lié aux titres de capitaux propres

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez détenir à la fois des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe dans un même OPC et préférez que le conseiller en valeurs prenne la décision relative à la répartition de l'actif;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT6	24,70	77,85	136,46	310,62
Série D	20,90	65,90	115,51	262,93
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série U	24,39	76,88	134,76	306,76
Série Z	22,13	69,78	122,31	278,40

Fonds mondial de croissance et de revenu CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Mondial équilibré
Date de création	
Série A	Le 26 février 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 26 février 2007
Série I	Le 26 février 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds mondial de croissance et de revenu Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un revenu et d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe émis par des sociétés situées partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans un pays en particulier ou une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché.

Dans la mesure où le fonds investit dans des titres de capitaux propres, ces derniers comprendront des actions privilégiées et des actions ordinaires qui sont diversifiées par secteurs et par styles.

Les placements dans les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations, des débentures et des billets de gouvernements et de sociétés à rendement élevé ainsi que des prêts qui sont consentis à ces gouvernements ou à ces entreprises. Ces titres peuvent inclure des titres dont l'évaluation de crédit est faible ou qui ne sont pas notés. Ces titres viennent à échéance à diverses dates selon les prévisions du conseiller en valeurs relativement aux taux d'intérêt.

Lorsqu'il choisit des placements pour le fonds, le conseiller en valeurs combine une analyse macroéconomique descendante et une analyse de données fondamentales ascendante pour la sélection des titres. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue également si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds peut également chercher à obtenir un revenu supplémentaire au moyen :

- de placements dans des fonds de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements analogues;
- de la vente d'options d'achat couvertes.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables. De telles opérations peuvent également faire augmenter les frais d'opérations, ce qui ferait diminuer le rendement du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature était propriétaire d'environ 25,54 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez détenir à la fois des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe étrangers dans un même OPC et préférez que le conseiller en valeurs prenne les décisions relatives à la répartition de l'actif;

- vous investissez à moyen terme;

- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le fonds distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. **Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le fonds a gagné, la différence constituera un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Fonds de croissance et de revenu canadien CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 13 novembre 2000
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 30 novembre 2000
Série I	Le 1er mars 2005
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Série Y	Le 3 novembre 2017
Série Z	Le 3 novembre 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de croissance et de revenu Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le fonds cherche à générer un niveau constant de revenu à court terme tout en préservant le capital en investissant dans un portefeuille diversifié de titres composés principalement de titres de capitaux propres, de titres apparentés à des titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Le fonds peut également investir dans des titres étrangers. L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié sans l'approbation préalable des porteurs de titres.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du fonds en investissant dans une combinaison de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et de dérivés. Pour atteindre cet objectif, le conseiller en valeurs gérera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le fonds investit dans des titres de capitaux propres, ceux-ci comprendront des actions ordinaires et privilégiées qui sont fortement diversifiées par secteur et par style. Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations de gouvernements ou de sociétés à rendement élevé, des débentures, des prêts bancaires et des titres de créance à taux variable, lesquels peuvent inclure des titres dont l'évaluation de crédit est faible ou qui ne sont pas notés. Ces titres viennent à échéance à diverses dates selon les prévisions du conseiller en valeurs relativement aux taux d'intérêt. Le fonds peut également générer un revenu en investissant dans des fonds de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances, des fiducies de revenu et d'autres instruments à rendement élevé semblables. Le conseiller en valeurs cherchera à produire un revenu supplémentaire en vendant des options d'achat couvertes ou en utilisant d'autres stratégies faisant appel à des dérivés.

Lorsqu'il choisit les titres de manière ascendante, le conseiller en valeurs combine l'analyse macroéconomique descendante et l'analyse des données fondamentales.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie aussi si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. La mesure dans laquelle le fonds conclura de tels types d'opérations dépendra de la disponibilité de contreparties convenables et de la décision du conseiller en valeurs quant à la viabilité de conclure de telles opérations à ce moment-là.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié au crédit

- le risque lié aux titres de capitaux propres

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

- le risque lié au taux d'intérêt

- le risque lié aux fiducies de placement

- le risque lié au secteur.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature et Société Financière Manuvie étaient propriétaires d'environ 13,93 % et 11,88 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,70	77,85	136,46	310,62
Série AT6	25,52	80,44	140,99	320,93
Série E	22,24	70,10	122,87	279,69
Série EF	10,96	34,57	60,59	137,91
Série F	13,42	42,32	74,18	168,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série Y	13,32	42,00	73,61	167,56
Série Z	24,39	76,88	134,76	306,76

Fonds d'obligations canadiennes de base améliorées CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 12 décembre 2018
Série F	Le 12 décembre 2018
Série I	Le 27 mars 2015
Série P	Le 12 décembre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'obligations Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est d'assurer la stabilité du capital et du revenu ainsi que la possibilité d'une plus-value du capital. Le fonds vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements canadiens et étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe comme des obligations, des débentures, des actions privilégiées et des billets émis par les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités et les sociétés du Canada, des titres adossés à des créances mobilières, des titres adossés à ces créances hypothécaires, des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable, créant un portefeuille dont la durée moyenne est d'au moins 3,5 ans et d'au plus 9 ans. En choisissant ces titres, le conseiller en valeurs met l'accent sur les obligations de grande qualité sur le plan du crédit.

Il est prévu actuellement que :

- les actions privilégiées constituent, en général, moins de 25 % des avoirs et que les actions ordinaires constitueront, en général, moins de 5 % des avoirs;
- les obligations à rendement élevé et les obligations qui ne sont pas notées constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs;
- les titres étrangers représenteront, en général, moins de 30 % des avoirs et que l'exposition aux devises demeurera, en général, inférieure à 10 % des avoirs.

Le fonds pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
    - détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Chaque fonds peut, à l'occasion, conclure des opérations qui entraînent un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Les frais d'opérations supérieurs associés à un taux de rotation des titres en portefeuille élevé pourraient réduire le rendement d'un fonds. En outre, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé au cours d'une année, plus grandes sont vos chances de recevoir une distribution imposable du fonds.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, le gestionnaire était propriétaire d'environ 79,13 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,11 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres des bons du Trésor américain N/B 2,625 % 15 févr. 2029. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous :

- désirez recevoir un revenu;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié

Si le fonds effectue une distribution, elle sera versée dans la devise dans laquelle vous détenez vos parts du fonds. Règle générale, les distributions sont réinvesties automatiquement, sans frais, dans des parts supplémentaires du fonds à moins que vous ne demandiez par écrit qu'elles soient investies dans un autre fonds géré par CI. Vous pouvez demander de recevoir vos distributions au comptant pour le fonds si vous le détenez dans un compte non enregistré. Les distributions au comptant ne sont pas assujetties aux frais de rachat. Nous pouvons modifier la politique en matière de distributions à notre gré. Pour obtenir plus de renseignements à propos des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les investisseurs* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	14,65	46,20	80,97	184,31
Série F	8,92	28,10	49,26	112,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Mandat d'obligations à long terme canadiennes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds de revenu fixe canadien
Date de création **Série I**	 Le 15 novembre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Mandat d'obligations à long terme canadiennes Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement de ce fonds est de générer un revenu et d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans des obligations canadiennes. En général, le fonds ciblerait une duration du portefeuille moyenne d'au moins neuf ans.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des obligations canadiennes, notamment des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations convertibles et des obligations indexées sur l'inflation. Le fonds peut également investir dans d'autres titres à revenu fixe, notamment des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires, des actions privilégiées, des billets à taux variable et des titres d'organismes gouvernementaux, en prévision que le portefeuille conservera une durée moyenne d'au moins 9 ans. En choisissant ces titres, le conseiller en valeurs privilégie les obligations dont la qualité du crédit est élevée.

Il est prévu actuellement que :

- les actions privilégiées constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs, et les actions ordinaires, moins de 5 %;
- les obligations à rendement élevé et sans notation constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs;
- les titres étrangers constitueront, en général, moins de 30 % des avoirs et l'exposition aux devises demeurera, en général, inférieure à 10 % des avoirs.

Le fonds peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - se couvrir contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;

  - obtenir une exposition à des marchés et à des titres particuliers plutôt que d'acheter les titres directement;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Utilisation des dérivés par les fonds* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique actuellement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit

- le risque lié à la concentration

- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge et le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge étaient propriétaires d'environ 70,62 % et 24,50 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,26 % et 10,16 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des bons du Trésor américain N/B, 1,25 %, 15 mai 2050 et dans des bons du Trésor américain N/B, 1,625 %, 15 nov. 2050, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous :

- recherchez un revenu et une plus-value du capital;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat d'obligations à court terme canadiennes CI*

Détail du fonds

Type de fonds	Obligations à court terme
Date de création **Série I**	 Le 1er juin 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de procurer un revenu en intérêts ainsi qu'un degré relativement élevé de stabilité du capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe comme des obligations, des débentures, des actions privilégiées et des billets émis par les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités et les sociétés du Canada, des titres adossés à des créances mobilières, des titres adossés à ces créances hypothécaires, des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable dans un portefeuille dont la durée moyenne est d'au moins 1,5 an et d'au plus 3,5 ans. En choisissant ces titres, le conseiller en valeurs met l'accent sur les obligations de grande qualité sur le plan du crédit.

Il est prévu actuellement que :

- les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 25 % des avoirs et que les actions ordinaires constitueront, en général, moins de 5 % des avoirs;
- les obligations à rendement élevé et les obligations qui ne sont pas notées constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs;
- les placements dans des titres étrangers représenteront, en général, moins de 30 % des avoirs et l'exposition aux devises demeurera, en général, inférieure à 10 % des avoirs.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Utilisation des dérivés par les fonds* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit

- le risque lié à la concentration

- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge et le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge étaient propriétaires d'environ 70,56 % et 24,56 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,58 %, 10,42 %, 14,71 % et 10,11 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Canada 0,25000 %, 1er mars 2026, de la Fiducie du Canada pour l'habitation 2,4 %, 15 déc. 2022, de la Fiducie du Canada pour l'habitation 2,55 %, 15 mars 2025 et de la Fiducie du Canada pour l'habitation 2,90 %, 15 juin 2024, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous :

- désirez recevoir un revenu;
- investissez à court terme ou à moyen terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonds mondial d'actions et de revenu CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 2 juillet 2004
Série AT5	Le 23 juillet 2021
Série AT8	Le 23 juillet 2021
Série E	Le 30 juillet 2013
Série ET5	Le 23 juillet 2021
Série ET8	Le 23 juillet 2021
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 20 juillet 2004
Série FT5	Le 23 juillet 2021
Série FT8	Le 23 juillet 2021
Série I	Le 3 septembre 2004
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT8	Le 23 juillet 2021
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

**Auparavant, Fonds mondial à revenu élevé Cambridge*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de fournir un niveau élevé de revenu au moyen de placements effectués principalement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs de divers pays.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des sociétés situées partout dans le monde qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Le conseiller en valeurs du fonds gérera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs ou une combinaison de régions donnée, lequel montant varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs du fonds décide quelle proportion des actifs du fonds sont investis dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la situation des marchés.

La partie en actions du fonds comprend des actions qui devraient distribuer un revenu. Les placements en actions peuvent comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées, des fonds de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances et des placements similaires offrant des rendements élevés.

Le conseiller en valeurs du fonds peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds :

- analyse les évaluations de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs du fonds étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des titres à revenu fixe de première qualité et émis par des entreprises et des gouvernements situés partout dans le monde. Le fonds peut également investir dans des obligations de sociétés qui ne sont pas notées ou dont la notation du crédit est inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de bonne qualité. Il peut aussi investir dans des emprunts bancaires, des obligations convertibles et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut investir dans des obligations des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs du fonds choisira l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Pour gagner du revenu supplémentaire, le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure

permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 49,09 %, 12,29 % et 35,61 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds d'obligations Cambridge, du Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge et du Fonds mondial de dividendes Cambridge, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série AT5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série AT8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série ET5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série ET8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96
Série FT5	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FT8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Fonds d’obligations de marchés émergents CI

Détail du fonds

Type d’OPC	Titres à revenu fixe de marchés émergents
Date de création **Série I**	 Le 30 décembre 2020
Type de titres	Parts d’une fiducie de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L’objectif du fonds est d’obtenir un rendement total à long terme grâce aux revenus d’intérêts et aux gains en capital en investissant principalement dans des titres de créance émis par des États, des entités quasi-souveraines et des entreprises situées dans des pays émergents, ou qui permettent d’y investir. Le fonds peut également investir dans des titres de créance d’État et de sociétés de pays développés.

Toute modification de l’objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin

Stratégies de placement

Pour atteindre l’objectif de placement du fonds, le conseiller en valeurs investira principalement dans des titres de créance émis par des États, des entités quasi-souveraines et des entreprises situées dans des pays émergents, ou qui permettent d’y investir. Le fonds investira principalement dans des titres libellés en devises, notamment en dollars américains ou en euros, mais peut également investir dans des titres libellés en monnaie locale de pays émergents. Le fonds peut également investir dans des titres de créance d’État et de sociétés de pays développés.

Le conseiller en valeurs sélectionne des titres qui, selon lui, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur notation de crédit et leur rendement. Il a recours à l’analyse économique fondamentale de chaque pays afin d’évaluer, entre autres, le potentiel de croissance, l’évolution de la situation fiscale, les tendances concernant la balance des paiements et le cadre politique général, et de déterminer :

- la solvabilité de l’émetteur,
- la variation attendue des taux d’intérêt,
- le rendement de titres à échéances variées.

Le conseiller en valeurs effectue également une analyse détaillée des sociétés, quant à leur solvabilité et leur secteur d’activité, afin de repérer des placements offrant des occasions de rendement intéressantes et de faibles risques de défaillance. Lorsqu’il décide d’acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue également le rapport qualité-prix de celui-ci.

Le fonds peut également choisir de faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et du cours de ses placements et de l'exposition au risque lié aux placements dans des devises étrangères;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, comme le permet la réglementation sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs du fonds a recours à la méthode d'analyse susmentionnée servant à décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'en effectuer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à faire ce qui suit :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer ces placements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié.

À l'occasion, le fonds peut effectuer des opérations à l'issue desquelles le taux de rotation des titres en portefeuille sera supérieur à 70 %. Les frais d'opérations plus importants associés à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille réduiraient le rendement du fonds. Par ailleurs, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est é levé, plus il est probable que vous receviez une distribution imposable du fonds.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds ?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux rachats importants

Au 2 juillet 2021, le Fonds d'obligations mondiales Signature était propriétaire d'environ 99,70 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 39,45 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du iShares JP Morgan USD Emerging Markets Bond ETF. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez ajouter des titres de créance des marchés émergents pour diversifier les titres à revenu fixe que vous détenez;
- vous souhaitez obtenir un revenu et une croissance du capital;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- vous avez une tolérance au risque faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois, et tous gains en capital chaque année en décembre.

En règle générale, les distributions sont réinvesties automatiquement, sans frais, dans des parts supplémentaires du fonds à moins que vous ne demandiez par écrit qu'elles soient investies dans un autre OPC géré par CI. Vous pouvez demander de recevoir vos distributions en espèces si vous détenez les parts du fonds dans des comptes non enregistrés. Les distributions en espèces ne sont pas assujetties à des frais de rachat. Nous pouvons modifier la politique en matière de distributions à notre gré. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	**1 an ($)**	**3 ans ($)**	**5 ans ($)**	**10 ans ($)**
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonds d'épargne à intérêt élevé CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire canadien
Date de création	
Série A	Le 30 juillet 2019
Série E	Le 30 juillet 2019
Série F	Le 30 juillet 2019
Série I	Le 30 juillet 2019
Série O	Le 30 juillet 2019
Série P	Le 30 juillet 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le fonds a comme objectif de placement de maximiser le revenu mensuel des porteurs de parts tout en préservant le capital et la liquidité en investissant principalement dans des comptes de dépôts à intérêt élevé.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investira la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans le FNB d'épargne à intérêt élevé CI. Le FNB d'épargne à intérêt élevé CI détient la quasi-totalité de son actif dans des comptes de dépôts à intérêt élevé auprès d'une ou de plusieurs banques, caisses populaires ou sociétés de fiducie canadiennes.

Le FNB d'épargne à intérêt élevé CI peut investir, mais n'a pas l'intention de le faire à l'heure actuelle, dans des titres de créance à court terme (un an ou moins) de grande qualité, notamment les bons du Trésor et les billets à ordre émis ou garantis par les gouvernements canadiens ou leurs organismes, les acceptations bancaires et les fonds du marché monétaire canadien. Les placements effectués par le fonds ou le FNB d'épargne à intérêt élevé CI se classeront dans les deux premières catégories de notation des agences de notation désignées (au sens donné dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « *Règlement 81-102* »)). Le fonds peut également exposer une partie ou la totalité de ses actifs à des titres d'autres OPC.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- la fluctuation de la valeur
- le risque lié à la concentration

- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Même si le fonds investit principalement dans des comptes de dépôt bancaires, il n'est pas couvert par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du FNB d'épargne à intérêt élevé CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un rendement plus élevé sur les soldes de trésorerie;
- vous voulez un placement à court terme et liquide;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque mois de décembre.

Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	3,28	10,34	18,12	41,24
Série E	3,28	10,34	18,12	41,24
Série F	2,15	6,78	11,89	27,07
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	0,61	1,94	3,40	7,73
Série P	0,61	1,94	3,40	7,73

Fonds de revenu CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 5 octobre 2010
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 5 octobre 2010
Série I	Le 5 octobre 2010
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	CI Global Investments Inc. Marret Asset Management Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement de ce fonds est de procurer une exposition à un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu d'une manière similaire à la détention de fonds multiples productifs de revenu. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir à hauteur de 50 % dans d'autres titres productifs de revenu comme des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds de placement immobilier. Les investissements du fonds se feront principalement par l'entremise de placements dans d'autres OPC, soit directement, soit par la conclusion de dérivés et, de temps à autre, le fonds peut détenir directement des titres.

Toute modification apportée à l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de première qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir à hauteur de 50 % dans d'autres titres productifs de revenu comme des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds de placement immobilier.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds analyse :

- les données financières et d'autres sources de renseignements;
- les évaluations de crédit;
- l'orientation prévue des taux d'intérêt et des courbes de rendement;

- la qualité de la direction;
- le risque lié au crédit et les durées jusqu'à échéance.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés par le fonds que conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, afin d'ajouter un revenu supplémentaire.

En cas de conditions défavorables du marché, de la conjoncture économique et/ou de la situation politique ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs du fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs du fonds utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de*

placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société gestion du revenu Select était propriétaire d'environ 48,14 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous cherchez une source unique et diversifiée de revenu qui constituera la composante à revenu fixe d'un portefeuille de placement diversifié;
- vous investissez à court terme et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements sur les distributions, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,06	60,09	105,32	239,73
Série E	20,60	64,93	113,81	259,07
Série EF	9,12	28,75	50,39	114,71
Série F	10,55	33,27	58,32	132,76
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Fonds d'obligations de qualité supérieure CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 24 décembre 2014
Série AT5	Le 5 mars 2021
Série AH	Le 9 mars 2020
Série E	Le 24 décembre 2014
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 24 décembre 2014
Série FT5	Le 5 mars 2021
Série FH	Le 9 mars 2020
Série I	Le 24 décembre 2014
Série IT5	Le 5 mars 2021
Série IH	Le 9 mars 2020
Série O	Le 24 décembre 2014
Série P	Le 1er mai 2017
Série PH	Le 9 mars 2020
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de générer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé d'obligations émises par des sociétés de divers pays, qui ont obtenu la note BBB- ou une note supérieure d'une agence de notation reconnue.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investira principalement dans des obligations de sociétés canadiennes, américaines et européennes qui ont obtenu une note de BBB- ou une note supérieure d'une agence de notation d'obligations reconnue. Le conseiller en valeurs aura recours à l'analyse fondamentale ainsi qu'à une gestion active du portefeuille afin de dégager des rendements supérieurs, et il mettra l'accent sur les quatre principes du fonds, soit la préservation du capital, les placements dans des titres de créance de qualité supérieure, la liquidité et la gestion active des devises.

Le fonds peut investir dans des titres de créance convertibles, des prêts bancaires, des obligations de gouvernements souverains et d'autres titres productifs de revenu. Le fonds peut également investir jusqu'à 10 % du portefeuille dans des obligations de sociétés à rendement élevé qui ont obtenu une note de BB- ou une note supérieure.

Le fonds sera diversifié par secteur et par région afin de réduire le risque du portefeuille et il pourra de temps à autre recourir à une couverture limitée des risques liés aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance. Le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques et à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
    - obtenir une exposition à des titres et des marchés plutôt que d'acheter des titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le conseiller en valeurs exécutera les couvertures de change sur les positions en titres étrangers afin d'atténuer la sensibilité du portefeuille à la fluctuation des devises. Il prévoit normalement couvrir dans une large mesure l'exposition aux devises attribuable au portefeuille par rapport au dollar canadien. Toutefois, le sous-conseiller en valeurs peut décider ne pas couvrir une certaine exposition aux devises s'il juge, à son appréciation, que cela n'est pas avisé ou que l'exposition est suffisante.

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de vente à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,14 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Canada 2,75 % 1er déc. 2048. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu mensuel;
- vous investissez à moyen terme;

- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	16,19	51,04	89,46	203,64
Série AT5	16,40	51,69	90,60	206,22
Série AH	16,60	52,33	91,73	208,80
Série E	13,94	43,93	77,01	175,29
Série EF	8,20	25,84	45,30	103,11
Série F	10,55	33,27	58,32	132,76
Série FT5	10,66	33,60	58,89	134,04
Série FH	10,25	32,30	56,62	128,89
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT5	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IH	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série PH	1,95	6,14	10,76	24,49

Fonds marché monétaire CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire
Date de création	
Série A	Le 1er octobre 1990
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 18 décembre 2001
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 17 septembre 2010
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un revenu au taux de rendement le plus élevé possible tout en préservant les capitaux et la liquidité.

Le fonds investit surtout dans des instruments du marché monétaire échéant dans moins de 365 jours, dont les suivants :

- les obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province ou leurs organismes;
- les billets de trésorerie et les autres obligations à court terme de qualité élevée de sociétés et de banques canadiennes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse des éléments suivants :

- les taux d'intérêt et les courbes de rendement à court terme;
- les répercussions des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique;
- l'évaluation de crédit et le risque lié au crédit de l'émetteur;
- les données financières et d'autres sources de renseignements.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir jusqu'à 5 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment ceux que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds cherche à maintenir un prix par part constant de 10 $, mais rien ne garantit que le prix ne changera pas.

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie du marché monétaire CI et un fonds que nous gérons étaient propriétaires d'environ 13,12 % et 11,94 %, respectivement, des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,64 % et 10,88 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Banque de Montréal et de la Banque Royale du Canada, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez recevoir un revenu;
- investissez à court terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds calcule le revenu et le crédite aux porteurs de parts à la fin de chaque jour ouvrable. Le fonds distribue son revenu mensuellement. Tout montant qui a été crédité mais qui n'a pas été versé est automatiquement réinvesti dans des parts additionnelles du fonds, à moins que vous ne demandiez de recevoir vos distributions en espèces si les parts du fonds sont détenues dans un compte non enregistré.

Si le fonds réalise des gains en capital, il les distribuera chaque mois de décembre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	6,46	20,35	35,67	81,20
Série E	5,84	18,41	32,27	73,47
Série EF	5,84	18,41	32,27	73,47
Série F	6,35	20,03	35,11	79,91
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	0,00	0,00	0,00	0,00
Série PP	0,00	0,00	0,00	0,00
Série Y	2,87	9,05	15,85	36,09
Série Z	2,87	9,05	15,85	36,09
Prestige	7,28	22,94	40,20	91,51

Fonds Indice MSCI Monde Incidence ESG CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 17 septembre 2019
Série E	Le 17 septembre 2019
Série F	Le 17 septembre 2019
Série I	Le 17 septembre 2019
Série O	Le 17 septembre 2019
Série P	Le 17 septembre 2019
Type de titres	Parts d'un fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

Le fonds a comme objectif de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de sociétés qui ont un excellent bilan en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) par rapport à des sociétés comparables du même secteur, tout en excluant celles qui utilisent des combustibles fossiles à des fins énergétiques.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans des parts ordinaires non couvertes du FNB Indice MSCI Monde Incidence ESG CI (le *FN*B). Le FNB cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI World ESG Select Impact ex Fossil Fuels (l'*indice*). L'indice est fondé sur un indice-cadre traditionnel pondéré en fonction de la capitalisation boursière, l'indice MSCI World ESG Leaders, qui cible les sociétés ayant le meilleur rendement ESG dans chaque secteur de l'indice-cadre. L'indice se compose de titres de sociétés qui affichent un rendement ESG solide et effectuent une sélection positive (fondée sur l'incidence) et une sélection négative, comme il est décrit ci-après, afin d'établir les composantes définitives de l'indice.

Sélection positive (fondée sur l'incidence)

La sélection positive (fondée sur l'incidence) cible les titres de sociétés qui ont une incidence positive sur l'environnement et la société dans 11 domaines d'influence correspondant aux objectifs de développement durable des Nations Unies :

- les énergies de remplacement
- l'efficacité énergétique
- les bâtiments verts
- l'eau durable

- la prévention de la pollution
- la nutrition
- les principaux traitements contre les maladies
- la salubrité
- l'immobilier abordable
- le financement des petites et moyennes entreprises
- l'éducation

Sélection négative

L'indice effectue une sélection négative afin d'exclure :

- les sociétés qui utilisent des réserves de combustibles fossiles à des fins énergétiques
- les sociétés qui participent à des événements controversés sérieux
- la production d'alcool
- les activités de jeu et les services connexes
- la production de tabac
- la production d'énergie nucléaire
- la fabrication d'armes, y compris les armes controversées et nucléaires

Les titres des sociétés dont les produits et les services ont une incidence positive sur l'environnement et la société sont inclus, tandis que ceux des sociétés qui utilisent des réserves de combustibles fossiles à des fins énergétiques et/ou qui participent à des événements controversés importants sont exclus. Les titres admissibles à l'indice sont d'abord pondérés au prorata de leur pondération dans l'indice-cadre, et la pondération des titres ainsi obtenus est ensuite plafonnée de façon à ce que la pondération absolue de chaque catégorie de la classification GICS (au sens donné à « GICS Sector » par MSCI) ne dépasse pas 25 % et la pondération de chaque émetteur ne dépasse pas 5 %. La méthode de pondération de l'indice est appliquée tous les trimestres parallèlement aux examens des indices trimestriels de MSCI. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'indice, y compris une description de sa méthodologie, veuillez consulter le site Web du fournisseur de l'indice, à www.msci.com.

L'exposition du fonds à d'autres monnaies que le dollar canadien ne sera pas couverte par rapport au dollar canadien.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux facteurs ESG
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié à la gestion passive.

Au 2 juillet 2021, Inspirit Foundation était propriétaire d'environ 26,50 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du FNB Indice MSCI Monde Incidence ESG CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une exposition à des titres de sociétés établies n'importe où dans le monde qui affichent un solide rendement en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et qui exercent une influence positive sur l'environnement et la société;
- vous voulez un placement ESG qui n'a aucune exposition aux réserves de combustibles fossiles liés à l'énergie;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit verser tout revenu net chaque trimestre et les gains en capital nets chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,16	60,41	105,88	241,02
Série E	18,65	58,79	103,05	234,58
Série F	7,89	24,87	43,60	99,24
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Fonds de revenu américain en dollars US CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 4 août 2015
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 4 août 2015
Série I	Le 4 août 2015
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Mandat de revenu américain en dollars US CI*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est de préserver le capital, générer des rendements stables et procurer une exposition directe à des titres libellés en dollars américains en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actifs productifs de revenu d'entités domiciliées aux États-Unis. Les actifs productifs de revenu peuvent comprendre des obligations d'État, des obligations de sociétés, des obligations à rendement élevé, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des titres de sociétés de placement immobilier.

Toute modification apportée à l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Afin d'atteindre son objectif, le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de bonne qualité émis par des gouvernements et des sociétés aux États-Unis. Le fonds peut également investir dans d'autres titres productifs de revenu comme des obligations à rendement élevé, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des titres de fonds de placement immobilier.

Le conseiller en valeurs du fonds peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds analyse :

- les données financières et d'autres sources de renseignements;
- les évaluations de crédit;
- l'orientation prévue des taux d'intérêt et des courbes de rendement;

- la qualité de la direction;
- le risque lié au crédit et les durées jusqu'à échéance.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Pour atteindre l'objectif de placement, le conseiller en valeurs tiendra compte des évaluations et des corrélations de diverses catégories d'actifs et optimisera un portefeuille de façon continue. Les sous-conseillers en valeurs auront comme mandat de choisir des titres pour combler les différentes catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs du fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés par le fonds que conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, afin d'ajouter un revenu supplémentaire.

En cas de conditions défavorables du marché, de la conjoncture économique et/ou de la situation politique ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs du fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs du fonds utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles équilibrée, la Série Portefeuilles prudente et la Série Portefeuilles de revenu étaient propriétaires d'environ 32,88 %, 10,35 % et 21,17 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,32 % de l'actif net du fonds a été investi dans des bons du Trésor américain N/B 0,875 %, 30 juin 2026. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- voulez investir dans un fonds qui fait des placements diversifiés dans des marchés américains des titres à revenu fixe et des actions productives de revenu et qui offre un potentiel de croissance modeste du capital;
- préférez qu'une partie de vos actifs demeurent libellés et investis en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir des dollars américains en dollars canadiens et vice-versa;

- cherchez une source de revenu mensuel stable en dollars américains;
- prévoyez détenir votre placement à court terme ou à moyen terme, et votre tolérance au risque de placement est faible.

Vous devez payer vos parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous paierons en dollars américains. Toutes les distributions sont également versées en dollars américains. Au moment de l'achat, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel seront versées les sommes qui vous seront dues.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit effectuer chaque mois une distribution qui pourrait vous être versée en espèces ou être réinvestie dans des parts du fonds. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	17,42	54,92	96,26	219,11
Série E	15,06	47,49	83,24	189,47
Série EF	9,12	28,75	50,39	114,71
Série F	11,48	36,18	63,42	144,36
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29
Série O	1,84	5,81	10,19	23,20
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78

Fonds marché monétaire É-U CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire
Date de création	
Série A **Série F** **Série I** **Série P**	Le 30 janvier 1995 Le 1er mai 2017 Le 4 juillet 2016 Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un revenu au taux de rendement le plus élevé possible tout en préservant les capitaux et la liquidité.

Ce fonds investit surtout dans des instruments du marché monétaire échéant dans moins de 365 jours, dont les suivants :

- les obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis ou d'un État ou leurs organismes;
- les obligations à court terme libellées en dollars américains et émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province ou leurs organismes;
- les billets du Trésor et autres obligations à court terme de qualité élevée de sociétés canadiennes ou américaines libellés en dollars américains.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs peut également analyser les éléments suivants :

- les taux d'intérêt et les courbes de rendement à court terme;
- les répercussions des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique;
- l'évaluation de crédit et le risque lié au crédit de l'émetteur;
- les données financières et d'autres sources de renseignements.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment ceux que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds cherche à maintenir un prix par part constant de 10 $ US, mais rien ne garantit que le prix ne changera pas.

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,03 %, 10,54 %, 17,81 % et 10,72 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres d'Enbridge Inc., de HSBC Holdings PLC, de la province de la Colombie-Britannique et de la Banque Toronto-Dominion, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez recevoir un revenu;
- investissez à court terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds calcule le revenu et le crédite aux porteurs de parts à la fin de chaque jour ouvrable. Le fonds distribue son revenu mensuellement. Tout montant qui a été crédité mais qui n'a pas été versé est automatiquement réinvesti dans des parts additionnelles du fonds, à moins que vous ne demandiez de recevoir vos distributions en espèces si les parts du fonds sont détenues dans un compte non enregistré.

Si le fonds réalise des gains en capital, il les distribuera chaque mois de décembre. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($ US)	3 ans ($ US)	5 ans ($ US)	10 ans ($ US)
Série A	4,51	14,21	24,91	56,71
Série F	4,51	14,21	24,91	56,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonds à rendement élevé de courte durée CI Marret*

Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à rendement élevé
Date de création	
Série A	Le 14 février 2014
Série E	Le 14 février 2014
Série F	Le 14 février 2014
Série I	Le 14 février 2014
Série O	Le 14 février 2014
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

**Auparavant, Fonds à rendement élevé de courte durée Marret*

Dans quoi le fonds investit-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de générer un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé d'obligations à rendement élevé de sociétés dont la durée est comprise entre un et cinq ans et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs de différents pays.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs mettra l'accent sur des obligations de sociétés échéant dans moins de cinq ans ou qui peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé dans moins de trois ans et qui ont obtenu une note de BBB ou une note inférieure d'une agence de notation d'obligations reconnue. Le conseiller en valeurs investira également dans des prêts de premier rang à taux variable et dans d'autres titres convertibles ou privilégiés à court terme.

Le fonds fera l'objet d'une forte diversification sectorielle et pourra utiliser de temps à autre des stratégies de couverture limitées pour réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit et aux devises. Le conseiller en valeurs s'efforcera de maintenir un degré élevé de liquidité en investissant principalement dans des titres qui sont négociés régulièrement par de nombreux courtiers.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance.

Le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques et à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
    - obtenir une exposition à des titres et des marchés plutôt que d'acheter des titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez recevoir un revenu mensuel;
- vous investissez à court terme et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	16,91	53,30	93,43	212,67
Série E	16,50	52,01	91,16	207,51
Série F	11,07	34,89	61,15	139,20
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Fonds d'obligations canadiennes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien
Date de création	
Série A	Le 20 janvier 1993
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 1er novembre 2001
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Série Y	Le 26 juillet 2012
Série Z	Le 26 juillet 2012
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'obligations canadiennes Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement global à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés au Canada qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent un rendement intéressant et des possibilités de gains en capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse des éléments suivants :

- la tendance prévue des taux d'intérêt;
- la courbe du rendement, qui constitue une évaluation de la valeur relative de diverses durées à l'échéance;
- les notations de crédit et le risque lié au crédit;
- le rendement attendu par rapport aux autres types de titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs évalue également les éléments suivants :

- le taux de croissance économique;
- les pressions inflationnistes;

- la politique monétaire au Canada, aux États-Unis et dans les autres grands pays industrialisés;
- la conjoncture du marché et la perception des investisseurs.

Cette évaluation comprend celle de la demande et de l'offre prévues pour les obligations et de l'étape actuelle du cycle économique afin de déterminer si la différence entre les rendements de diverses durées à l'échéance s'agrandira ou diminuera.

Le fonds peut investir dans une grande variété de titres, y compris les obligations de gouvernements et de sociétés et les débentures, les obligations à coupons détachés, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des créances mobilières, les emprunts bancaires et les instruments de créance à taux variable. Les titres de sociétés sont diversifiés et ils sont analysés attentivement pour déterminer leur notation du crédit.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié au crédit

- le risque lié à la concentration

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société d'obligations de sociétés Signature, la Série Portefeuilles équilibrée et la Série Portefeuilles de revenu étaient propriétaires d'environ 43,41 %, 16,30 % et 10,91 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,29 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Canada 0,25000 %, 1er mars 2026. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;

- vous investissez à court et/ou à moyen terme;

- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	14,45	45,55	79,84	181,73
Série E	13,63	42,97	75,31	171,42
Série EF	7,69	24,23	42,47	96,67
Série F	8,71	27,46	48,13	109,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série Y	10,66	33,60	58,89	134,04
Série Z	12,60	39,73	69,65	158,53
Prestige	11,48	36,18	63,42	144,36

Fonds d'obligations mondiales de base améliorées CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 21 décembre 2015
Série E	Le 21 décembre 2015
Série EF	Le 21 décembre 2015
Série F	Le 21 décembre 2015
Série I	Le 21 décembre 2015
Série O	Le 21 décembre 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'obligations de base améliorées Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement élevé ajusté en fonction du risque en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe. Le fonds investira principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe de gouvernements et d'entreprises et de titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des émetteurs canadiens et étrangers.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs répartira activement les actifs du portefeuille entre les catégories d'actifs suivantes :

- trésorerie et effets à court terme;
- titres de créance d'État canadiens;
- titres de créance d'État de pays étrangers développés;
- obligations de sociétés de bonne qualité;
- obligations souveraines à rendement élevé et de pays émergents (maximum de 25 %);
- actions privilégiées (de bonne qualité) – (maximum de 25 %).

La note globale du fonds sera maintenue à au moins BBB.

Le fonds sera diversifié par catégorie d'actif, par secteur et par région afin de réduire le risque du portefeuille et il pourra de temps à autre recourir à une couverture limitée des risques liés aux taux d'intérêt et aux swaps sur défaillance de crédit.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition à des devises;
    - obtenir une exposition à des titres et des marchés financiers individuels plutôt que d'acheter des titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de vente à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,30 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Canada 0,25000 % 1er mars 2026. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez recevoir un revenu;
- investissez à court terme et/ou moyen terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit effectuer chaque mois une distribution qui pourrait vous être versée en espèces ou être réinvestie dans des parts du fonds. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	15,06	47,49	83,24	189,47
Série E	13,73	43,29	75,87	172,71
Série EF	7,89	24,87	43,60	99,24
Série F	8,92	28,10	49,26	112,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Fonds d'obligations de sociétés CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 17 décembre 2001
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 15 juillet 2003
Série I	Le 15 juillet 2003
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Série Z	Le 26 juillet 2012
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'obligations de sociétés Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un rendement élevé en évaluant ses placements au moyen d'une analyse de la valeur fondamentale. Le fonds investira principalement dans des titres à revenu fixe qui ont reçu une cote égale ou inférieure à la cote attribuée aux titres dits de bonne qualité.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recherche des titres dont la valeur fondamentale, à son avis, n'est pas reflétée dans leur note ou leur rendement. Il repère d'abord les sociétés ayant la capacité de générer suffisamment de liquidités pour rembourser leur dette et réinvestir dans leur entreprise à long terme. En outre, le conseiller en valeurs tient compte de l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs analyse les éléments suivants :

- les taux d'intérêt et les courbes de rendement;
- les notations et les risques de crédit;
- les données financières et autres sources d'information;
- la qualité de la direction.

En outre, le conseiller en valeurs procède à des entrevues avec des membres de la société lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds investira principalement dans des titres de sociétés de qualité. Le fonds peut également investir dans des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable. Jusqu'à 40 % du portefeuille peut être investi dans des titres qui ont reçu une note inférieure à la note attribuée aux titres dits de bonne qualité. Le fonds peut aussi investir dans des titres qui ne sont pas notés. Au moins 60 % du portefeuille sera investi dans des titres à revenu fixe de sociétés.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié au crédit

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;

- vous investissez à moyen terme;

- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant des distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	15,99	50,40	88,33	201,07
Série E	13,63	42,97	75,31	171,42
Série EF	7,89	24,87	43,60	99,24
Série F	10,25	32,30	56,62	128,89
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,64	5,17	9,06	20,62
Série Z	19,47	61,38	107,58	244,89
Prestige	12,91	40,70	71,34	162,40

Fonds de rendement diversifié CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 14 février 2011
Série E	Le 29 août 2012
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 14 février 2011
Série I	Le 15 juin 2011
Série O	Le 29 août 2012
Série OO	Le 22 novembre 2019
Série P	Le 1er mai 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de rendement diversifié Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds de rendement diversifié CI est de générer un revenu élevé au moyen d'une exposition à un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres à rendement élevé de partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

Stratégie de placement

Le fonds investit principalement dans des sociétés situées partout dans le monde qui offrent des perspectives intéressantes au titre de la croissance et de la valeur au sein de leur secteur d'activité et tient ensuite compte de l'incidence des tendances économiques. Le conseiller en valeurs du fonds gérera de façon dynamique les volets titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds. Aucune limite n'est imposée au fonds quant à la somme qu'il peut investir dans chaque région géographique. Cette somme variera en fonction de la conjoncture des marchés. Le conseiller en valeurs du fonds décide quelle partie de l'actif du fonds sera investie dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe en fonction de la conjoncture des marchés.

Les placements dans des titres de capitaux propres peuvent prendre la forme d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de titres de fiducie de placement immobilier (FPI), de titres de fiducie de redevances et d'autres placements à rendement élevé de même nature.

Le conseiller en valeurs du fonds peut avoir recours à des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les perspectives de croissance et de valeur, ce qui consiste à évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et la conjoncture économique. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds :

- analyse les notes de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs du fonds étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent prendre la forme de titres à revenu fixe de bonne qualité de sociétés et de gouvernements situés partout dans le monde. Le fonds peut également investir dans des obligations de société dont la note de crédit est de qualité moindre ou qui ne sont pas notées, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de qualité supérieure. Le fonds n'investira en aucun temps plus de 50 % de son actif dans des titres de créance de société de qualité moindre, c'est-à-dire des titres de créance de société dont la note de crédit est inférieure à BBB. Il peut également investir dans des emprunts bancaires, des obligations convertibles et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut aussi investir dans des obligations émises sur des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou être exposés à celles-ci.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,43 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Mandat de rendement systématique Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital modeste;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant des distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OO	2,56	8,08	14,16	32,22
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PP	1,74	5,49	9,63	21,91
Série Y	12,30	38,77	67,95	154,67
Série Z	23,67	74,62	130,80	297,73

Fonds de croissance et de revenu de dividendes CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Équilibré canadien
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 1996
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 28 septembre 2001
Série I	Le 15 juillet 2003
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Série Z	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de dividendes Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de générer un revenu de dividendes élevé tout en préservant le capital. Le fonds investit surtout dans des actions ordinaires offrant des dividendes et des actions privilégiées de sociétés canadiennes. Il peut également investir dans d'autres actions ordinaires, des titres de revenu fixe et des fiducies de revenu. Le fonds peut, en outre, investir dans des titres étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds est investie dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations de gouvernements et de sociétés, des débentures, des billets et des certificats de dépôt, des prêts bancaires, des titres de créance à taux variable ou d'autres titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu de dividendes;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,26	60,73	106,45	242,31
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série Z	17,22	54,27	95,13	216,53

Fonds de revenu à taux variable CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Prêts à taux variable
Date de création	
Série A	Le 1er juin 2017
Série E	Le 1er juin 2017
Série EF	Le 1er juin 2017
Série F	Le 1er juin 2017
Série I	Le 1er juin 2017
Série O	Le 1er juin 2017
Série P	Le 1er juin 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de revenu à taux variable Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de réaliser un revenu en investissant dans des titres de créance à taux variable d'émetteurs situés partout dans le monde. Le fonds souscrit également des titres de créance à revenu fixe et des titres du marché monétaire d'émetteurs nationaux et étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit des titres dont la valeur fondamentale n'est pas, selon lui, prise en compte dans leur notation ni leurs rendements.

Le fonds investit dans des prêts à taux variable et d'autres titres de créance d'émetteurs canadiens et étrangers dont la notation peut être inférieure à celle d'un placement de bonne qualité selon une « agence de notation désignée », au sens donné à ce terme dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »), y compris les agences comme Moody's Investor Services et Standard & Poor's.

Le fonds peut également investir dans des titres de créance d'État, des titres de créance de bonne qualité émis par des sociétés, des titres de créance à rendement élevé, des titres de créance convertibles et des actions privilégiées, que ces titres soient d'émetteurs canadiens ou étrangers, y compris des placements privés non notés, comme l'autorise le Règlement 81-102, ainsi que de la trésorerie et des titres de créance à court terme. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés.

Le fonds peut aussi investir dans des dérivés à des fins de couverture et autre que de couverture, comme le permet le Règlement 81-102.

Jusqu'à 100 % des actifs du fonds peuvent être investis dans des titres étrangers, lesquels peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises.

Le conseiller en valeurs fait une répartition active des actifs en portefeuille entre les catégories d'actifs suivantes :

- titres de créance à taux variable (minimum de 25 %);
- titres de créance à rendement élevé de sociétés;
- titres de créance de bonne qualité de sociétés;
- actions privilégiées;
- dérivés;
- titres de créances souverains de marchés émergents;
- titres de créance d'État de pays étrangers développés;
- titres de créance d'État canadiens;
- trésorerie et titres de créance à court terme.

Les taux d'intérêt versés sur les prêts à taux variable sont rajustés périodiquement, habituellement tous les trimestres, en fonction des variations de taux de référence comme le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'un écart de taux déterminé à l'avance par rapport au taux de référence. Le différentiel de taux dépendra de facteurs comme la qualité des emprunteurs, la valeur des biens donnés en garantie du prêt et les engagements se rapportant au prêt. Comme les taux de base de référence sont rajustés régulièrement, les titres de créance à taux variable sont moins sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que les obligations à taux fixe.

Le conseiller en valeurs examine l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique. Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de croissance, la durabilité des flux de trésorerie et la valeur de garantie, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse le risque lié au crédit et les évaluations de crédit;
- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;
- analyse les taux d'intérêt et les courbes de rendement.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds de référence doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, le Fonds de revenu élevé Signature était propriétaire d'environ 46,70 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Les opérations sur des prêts en portefeuille peuvent nécessiter une période de règlement de deux ou trois semaines ou beaucoup plus longue dans certains cas. Contrairement aux marchés boursiers, il n'y a aucune chambre de compensation centrale pour les opérations sur prêts, et le marché des prêts n'a pas établi de normes exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement.

En outre, les prêts à taux variable sont généralement assujettis à des restrictions juridiques ou contractuelles à la revente. La liquidité d'un prêt à taux variable peut varier au fil du temps en fonction de l'évolution de sa note de crédit et de la conjoncture de marché. Au cours de périodes de négociation irrégulière, son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles, voire retardés. Afin d'atténuer le risque d'illiquidité des prêts à taux variable, le fonds conserve un portefeuille ayant des titres de créance à court terme émis par des sociétés et/ou des gouvernements qui sont négociés sur un marché actif. Le fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- désirez un revenu;
- investissez à moyen terme;
- avez une tolérance au risque faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	16,19	51,04	89,46	203,64
Série E	15,17	47,81	83,80	190,76
Série EF	9,84	31,01	54,36	123,73
Série F	10,66	33,60	58,89	134,04
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78

Fonds d'obligations mondiales CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 31 août 1992
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 26 septembre 2001
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'obligations mondiales Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement global à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe et des titres à taux variable de gouvernements et de sociétés situés partout dans le monde qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent un rendement intéressant et des possibilités de gains en capital. Le fonds peut effectuer des placements importants dans tous les pays, y compris sur les marchés nouveaux et dans les nouveaux secteurs de marchés établis et dans des titres à rendement élevé de marchés établis.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit les titres dont la valeur fondamentale, à son avis, ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'un émetteur, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs analyse les éléments suivants :

- les économies des pays et des régions;
- les changements prévus des taux d'intérêt;
- le rendement selon diverses durées à l'échéance;

- la notation de crédit et le risque lié au crédit de l'émetteur.

Le conseiller en valeurs détermine si les sociétés peuvent générer suffisamment de liquidités pour rembourser leur dette et réinvestir dans leur entreprise à long terme.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds a reçu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin d'investir et de détenir jusqu'à 35 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un gouvernement ou ses organismes ou par certains organismes supranationaux pour autant que ces titres satisfassent aux critères d'évaluation de crédit minimaux ou les surpassent. Il n'y a aucune limite à l'égard du montant que le fonds peut investir dans des titres émis ou garantis par le gouvernement fédéral canadien ou le gouvernement d'une province ou leurs organismes ou par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert

viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document- Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié au crédit

- le risque lié à la concentration

- le risque lié aux marchés émergents

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

- le risque lié au taux d'intérêt

- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires

- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles équilibrée prudente, la Série Portefeuilles équilibrée, la Série Portefeuilles prudente et la Série Portefeuilles de revenu étaient propriétaires d'environ 17,12 %, 13,45 % et 28,81 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,12 %, 10,97 %, 10,14 % et 15,33 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des bons du Trésor américain N/B 0,125 %, 28 févr. 2023, dans des bons du Trésor américain N/B 0,125 %, 31 mars 2023, dans des bons du Trésor américain N/B 0,125 % 30 avril 2023 et dans des bons du Trésor américain N/B 0,125 %, 30 juin 2023, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de*

placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	15,68	49,43	86,63	197,20
Série E	13,73	43,29	75,87	172,71
Série EF	7,69	24,23	42,47	96,67
Série F	10,14	31,98	56,06	127,60
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Prestige	14,24	44,90	78,71	179,16

Fonds de revenu élevé CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 18 décembre 1996
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 8 novembre 2002
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds de revenu élevé Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de générer un revenu élevé et d'obtenir une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres à rendement élevé et dans des obligations de sociétés canadiennes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Pour atteindre cet objectif, le conseiller en valeurs gérera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds est investie dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la conjoncture du marché.

Les placements en titres de capitaux propres peuvent comprendre des actions ordinaires et privilégiées, ainsi que des titres de fonds de placement immobiliers (FPI), des titres de fiducies de redevances et d'autres placements à rendement élevé semblables de différentes parties du monde.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les notations du crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;

- évalue la qualité de la direction;

- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements étrangers. Le fonds peut investir dans des obligations de sociétés dont la note d'évaluation du crédit est faible ou qui ne sont pas notées, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de bonne qualité, ainsi que dans des prêts bancaires et des titres de créance à taux variable. Ces placements peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société revenu élevé Signature était propriétaire d'environ 22,02 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* dans la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	16,40	51,69	90,60	206,22
Série E	21,42	67,52	118,34	269,38
Série EF	10,25	32,30	56,62	128,89
Série F	10,76	33,92	59,45	135,33
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Fonds d'obligations à rendement élevé CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à rendement élevé
Date de création	
Série A	Le 30 juillet 2013
Série E	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 30 juillet 2013
Série I	Le 30 juillet 2013
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'obligations à rendement élevé Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un revenu et de réaliser une plus-value du capital en investissant dans des obligations de sociétés à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs situés partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs portera son attention surtout sur des obligations de sociétés et des titres de créance qui ont obtenu une note de BBB ou une note inférieure d'une agence de notation d'obligations nord-américaine reconnue. Le conseiller en valeurs choisit des titres dont la valeur fondamentale n'est pas, selon lui, prise en compte dans leur notation ni leurs rendements. Le fonds peut également investir dans des emprunts bancaires, des obligations convertibles, des titres de créance à taux variable et des placements privés tels qu'ils sont autorisés par les règlements sur les valeurs mobilières. Le fonds peut également investir dans des obligations des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisira l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés. Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds de placement à capital fixe.

Le conseiller en valeurs examine l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique. Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, la durabilité des flux de trésorerie et la valeur de garantie, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse le risque lié au crédit et les notations de crédit;

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;
- analyse les taux d'intérêt et les courbes de rendement.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 2 juillet 2021, trois fonds que nous gérons étaient propriétaires d'environ 22,77 %, 19,70 % et 15,48 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques dans la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,88	62,67	109,85	250,05
Série E	16,60	52,33	91,73	208,80
Série EF	8,20	25,84	45,30	103,11
Série F	11,27	35,54	62,28	141,78
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,74	5,49	9,63	21,91

Fonds d'actions privilégiées CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions privilégiées
Date de création	
Série A	Le 21 décembre 2015
Série E	Le 21 décembre 2015
Série EF	Le 21 décembre 2015
Série F	Le 21 décembre 2015
Série I	Le 21 décembre 2015
Série O	Le 21 décembre 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'actions privilégiées Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement total élevé ajusté en fonction du risque en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions privilégiées d'émetteurs canadiens et étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à effectuer des placements dans des actions privilégiées de grandes sociétés bien établies reconnues pour la constance de leurs versements de dividendes, et il étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Selon la conjoncture du marché, le conseiller en valeurs pourrait également choisir d'investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations de gouvernements et de sociétés, des débentures, des billets, des certificats de dépôt, des prêts bancaires, des titres de créance à taux variable ou d'autres titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement

en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés financiers individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir temporairement de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques et de liquidité.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 2 juillet 2021, Manitoba Blue Cross - Investment Fund était propriétaire d'environ 36,14 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un portefeuille qui soit principalement composé d'actions privilégiées et qui offre un potentiel de revenu de dividende et de croissance du capital à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit effectuer chaque mois une distribution qui pourrait vous être versée en espèces ou être réinvestie dans des parts du fonds. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent chaque mois de décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital**. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	15,17	47,81	83,80	190,76
Série E	13,73	43,29	75,87	172,71
Série EF	7,99	25,20	44,17	100,53
Série F	9,22	29,07	50,96	116,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Fonds d'obligations à court terme CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à court terme
Date de création	
Série A	Le 1er février 1977
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 31 octobre 1996
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Fonds d'obligations à court terme Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de procurer un revenu en intérêts ainsi qu'un degré relativement élevé de stabilité du capital. Le fonds se compose principalement de titres de créance d'émetteurs canadiens ayant des durées à l'échéance d'au plus cinq ans et de billets à court terme.

Toute modification de l'objectif de placement du fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit principalement dans des titres à revenu fixe comme les obligations, débentures et billets émis par les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités et les sociétés du Canada, les titres adossés à des créances mobilières et les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts bancaires et les titres de créance à taux variable;

- met l'accent sur les obligations de grande qualité sur le plan du crédit.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez recevoir un revenu;
- vous investissez à court terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	14,45	45,55	79,84	181,73
Série E	13,73	43,29	75,87	172,71
Série EF	7,89	24,87	43,60	99,24
Série F	8,81	27,78	48,70	110,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Mandat de rendement systématique CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds de revenu/de spécialité
Date de création **Série I**	 Le 31 octobre 2018
Type de titres	Parts de série I d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Mandat de rendement systématique Signature*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement de ce fonds est de générer des rendements continus et d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres, notamment en ayant recours à des stratégies axées sur les options en lien avec ces titres, dans la perspective d'acquérir des titres à l'exercice de ces options.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres, notamment en ayant recours à des stratégies axées sur les options en lien avec des titres, comme l'autorise la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

La méthode de placement du fonds est fondée principalement sur l'analyse fondamentale et est optimisée par une analyse quantitative exclusive.

Lorsqu'il choisit des placements pour le fonds, le conseiller en valeurs combine une analyse macroéconomique descendante et une analyse fondamentale pour une sélection des titres ascendante. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue également si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Une fois qu'un titre a été reconnu comme un placement attrayant, le fonds peut acheter ce titre ou, si on souhaite l'obtenir pour le portefeuille à un prix inférieur, le conseiller en valeurs pourrait considérer vendre des options de vente couvertes en espèces à ce prix inférieur si les options de vente ont un prix intéressant. Le conseiller en valeurs détermine si les options de vente sont attrayantes au moyen d'une analyse quantitative exclusive. Dans le cadre de cette stratégie, le fonds peut acquérir des titres de capitaux propres directement par suite de l'exercice par les porteurs d'options de vente vendues par le fonds visant ces titres.

Le fonds peut aussi procéder à la vente d'options d'achat couvertes. Le conseiller en valeurs pourrait considérer vendre des options d'achat couvertes sur un titre de capitaux propres appartenant au fonds si les options d'achat ont un prix intéressant. Le conseiller en valeurs détermine si les options d'achat sont attrayantes au moyen d'une analyse quantitative exclusive.

Les répartitions entre l'investissement direct dans les titres de capitaux propres et les diverses stratégies axées sur les options dépendront de la conjoncture économique et des conditions du marché. Des analyses macroéconomiques combinées à des analyses fondamentales et quantitatives encadrent ces stratégies.

Le fonds peut choisir d'investir la totalité de ses actifs dans des titres étrangers.

Le fonds pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser d'autres dérivés comme des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - se couvrir contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à des marchés et à des titres particuliers plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également choisir d'investir une partie de l'actif net du fonds dans des titres de marchés émergents.

Le fonds peut également conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique actuellement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la probabilité que l'épargnant reçoive des distributions imposables. De telles opérations peuvent également faire augmenter les frais d'opérations, ce qui ferait diminuer le rendement du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %)

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à une nouvelle détermination fiscale des primes d'options par l'ARC.

Au 2 juillet 2021, le Fonds de rendement diversifié Signature et la Catégorie de société de rendement diversifié Signature étaient propriétaires d'environ 84,73 % et 15,26 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,54 %, 12,85 %, 22,24 %, 20,35 %, 14,54 %, 24,93 %, 13,95 %, 18,86 %, 54,08 %, 21,49 %, 20,50 % et 14,20 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des bons du Trésor du Canada 0 %, 18 mars 2021, des bons du Trésor du Canada 0 %, 23 juin 2021, des bons du Trésor du Canada 0 %, 20 août 2020, des bons du Trésor du Canada 0 % 24 sept. 2020, des bons du Trésor du Canada 0 %, 10 déc. 2020, des bons du Trésor du Canada, 15 oct. 2020, des bons du Trésor du Canada du 16 sept. 2021, des titres de la SPDR S&P 500 ETF Trust, des bons du Trésor 0 %, 24 juin 2021, des bons du Trésor 0%, 26 août 2021 et des bons du Trésor 0 %, 27 août 2020, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un revenu et une plus-value du capital;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds s'attend à faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le fonds réalise un revenu et des gains en capital supérieurs à ses distributions mensuelles de l'année, il distribuera l'excédent au mois de décembre de l'année en question. **Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le fonds a gagné, la différence constituera un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87

Série Portefeuilles équilibrée CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 9 novembre 1988
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 31 octobre 1996
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Série PT5	Le 1er mai 2017
Série PT8	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Série Portefeuilles équilibrée*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, tout en diversifiant les risques au moyen de placements dans des OPC axés sur le revenu et des OPC constitués d'actions.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity Fund, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons était propriétaire d'environ 11,07 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,41 % et 14,80 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de CI Financial Corp. et du Fonds d'obligations canadiennes Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital et un revenu tout en diversifiant les risques;
- vous investissez à moyen terme;

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds axés sur le revenu et de fonds constitués d'actions;

- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT5	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT8	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série ET5	21,62	68,16	119,47	271,96
Série ET8	23,16	73,01	127,97	291,29
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série EFT5	11,37	35,86	62,85	143,07
Série EFT8	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	12,50	39,41	69,08	157,24
Série FT5	12,09	38,12	66,81	152,09
Série FT8	12,30	38,77	67,95	154,67
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PT5	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT8	2,36	7,43	13,02	29,64

Série Portefeuilles croissance équilibrée CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 17 décembre 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Série PT8	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Série Portefeuilles croissance équilibrée*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons était propriétaire d'environ 13,56 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 16,54 % et 16,27 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de CI Financial Corp. et du Fonds d'obligations canadiennes Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital modérée à long terme;
- vous investissez à moyen terme;

- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT6	24,39	76,88	134,76	306,76
Série AT8	24,59	77,53	135,89	309,33
Série E	22,44	70,75	124,00	282,27
Série ET5	23,06	72,69	127,40	290,00
Série ET8	23,16	73,01	127,97	291,29
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série EFT5	11,58	36,50	63,98	145,64
Série EFT8	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série FT8	14,14	44,58	78,14	177,87
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Série Portefeuilles équilibrée prudente CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 17 décembre 2001
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Série Portefeuilles équilibrée prudente*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'offrir un rendement global conservateur assorti d'une volatilité inférieure à la moyenne en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié à la concentration

- le risque lié au crédit

- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, un fonds que nous gérons était propriétaire d'environ 11,92 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,45 % et 17,33 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de CI Financial Corp. et du Fonds d'obligations canadiennes Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir un rendement assorti d'une volatilité inférieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT6	24,59	77,53	135,89	309,33
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Série Portefeuilles prudente CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 17 novembre 1997
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 17 novembre 1997
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Série U	Le 26 juillet 2012
Série UT6	Le 26 juillet 2012
Série Z	Le 17 septembre 2010
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Série Portefeuilles prudente*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital en maintenant un degré de volatilité inférieur à la moyenne par des placements dans des OPC axés sur le revenu et des OPC constitués d'actions.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions d'actifs cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;

- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de fonds CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,04 % et 20,82 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds de revenu CI et du Fonds d'obligations canadiennes Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir un revenu et bénéficier de possibilités de croissance du capital tout en vous exposant à un degré de volatilité inférieur à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds axés sur le revenu et de fonds constitués d'actions;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série AT6	22,75	71,72	125,70	286,13
Série E	22,75	71,72	125,70	286,13
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	12,30	38,77	67,95	154,67
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série U	22,34	70,42	123,44	280,98
Série UT6	22,54	71,07	124,57	283,56
Série Z	23,06	72,69	127,40	290,00

Série Portefeuilles croissance CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 18 décembre 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 9 octobre 2002
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Série PT8	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Série Portefeuilles croissance*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Série Portefeuilles croissance CI Manuvie était propriétaire d'environ 12,28 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,04 %, 18,24 % et 10,66 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge, de CI Financial Corp. et du Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;

- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT6	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT8	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	13,32	42,00	73,61	167,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Série Portefeuilles de revenu CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 17 novembre 1997
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 17 novembre 1997
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1er mai 2017
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Série Portefeuilles de revenu*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de mettre l'accent sur le revenu au moyen de placements effectués principalement dans des OPC axés sur le revenu. Le fonds peut également investir dans des OPC constitués d'actions en vue de réaliser une croissance modérée du capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions d'actifs cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;

- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut détenir une petite partie de son actif net dans de la trésorerie ou dans des titres de créance à court terme.

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 14,61 % et 16,29 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds de revenu CI et du Fonds d'obligations canadiennes Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez toucher un revenu et un potentiel de croissance du capital;
- vous investissez à moyen terme;
- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds axés sur le revenu et de fonds constitués d'actions;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	20,60	64,93	113,81	259,07
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	12,19	38,44	67,38	153,38
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série Y	9,94	31,34	54,92	125,02
Série Z	18,55	58,47	102,49	233,29

Série Portefeuilles croissance maximale CI*

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 18 décembre 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1er mai 2017
Série PT8	Le 1er mai 2017
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

**Auparavant, Série Portefeuilles croissance maximale*

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est d'offrir une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Série Portefeuilles croissance maximale CI Manuvie étaient propriétaires d'environ 18,43 % et 16,46 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,95 %, 21,59 % et 10,66 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge, de CI Financial Corp. et du Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT5	23,88	75,27	131,93	300,31
Série AT8	25,62	80,76	141,56	322,22
Série E	23,26	73,33	128,53	292,58
Série ET5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série ET8	24,29	76,56	134,20	305,47
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série EFT5	12,71	40,06	70,21	159,82
Série EFT8	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Mandat privé canadien de dividendes CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 17 juin 2019 Le 17 juin 2019 Le 17 juin 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres canadiens qui font fructifier le capital investi par les actionnaires.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le mandat cherche à se constituer un bassin d'entreprises durables de grande qualité qui peuvent ajouter une valeur intrinsèque en plus de verser un dividende ou de racheter les actions. Le conseiller en valeurs choisit avec soin les sociétés qui affichent des niveaux de rentabilité croissants et prévisibles ainsi que des flux de revenu courant qui peuvent servir à financer les dividendes et à offrir une plus-value du capital.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale ascendante pour trouver et bâtir un portefeuille diversifié d'entreprises canadiennes de grande qualité. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

On prévoit que le mandat détiendra généralement entre 25 et 40 titres de capitaux propres et titres apparentés à des titres de capitaux propres et qu'il n'investira pas à l'extérieur du Canada.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Le mandat se livrera à des ventes à découvert pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat composé d'actions canadiennes pures de base;
- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	20,90	65,90	115,51	262,93
Série F	9,43	29,72	52,09	118,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé d'actions canadiennes CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens versant des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres canadiens en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Le mandat se livrera à des ventes à découvert pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié à la concentration

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat composé principalement d'actions canadiennes;
- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,98	62,99	110,41	251,33
Série F	8,92	28,10	49,26	112,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme maximale en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont un modèle d'affaires avantageusement concurrentiel, un bon potentiel de croissance ou une bonne valeur.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le mandat peut effectuer des placements dans tout pays, y compris dans des marchés en émergence ou les secteurs en émergence d'un marché, et peut investir dans des sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation. Bien que le portefeuille du mandat soit diversifié par pays, secteur et société, il est spécialisé et concentré et se composera habituellement de moins de 50 titres de capitaux propres ou titres connexes.

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les secteurs d'activité mondiaux. En se fondant sur l'analyse, il détermine les secteurs d'activité puis choisit les entreprises qui, à son avis, présentent des possibilités de rendement supérieur à long terme.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat composé principalement d'actions étrangères;
- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	21,21	66,87	117,21	266,80
Série F	9,63	30,37	53,23	121,16
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé alpha d'actions mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le mandat investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde, y compris des sociétés présentes sur les marchés en émergence. Il peut investir dans des titres de sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation, mais se concentrera sur les sociétés à moyenne et à grande capitalisation. Bien que le portefeuille du mandat soit diversifié par pays, secteur et société, il sera spécialisé et concentré et se composera habituellement de moins de 25 titres de capitaux propres.

Lorsqu'il choisit des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs a pour principe d'investir dans des sociétés concurrentielles à l'échelle mondiale au sein de secteurs en croissance. Le conseiller en valeurs observe les événements à l'échelle mondiale selon une perspective à long terme et cherche à comprendre l'aspect économique et les caractéristiques d'entreprises et de secteurs différents. Le conseiller en valeurs analyse les résultats financiers historiques, les tendances et les changements technologiques dans l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les paramètres économiques futurs de l'entreprise. Le conseiller en valeurs s'efforce de choisir des sociétés qui sont des chefs de file dans leur secteur et qui présentent une équipe de direction solide, une croissance des profits et un potentiel de plus-value du capital.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;

  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez une croissance du capital associée à des sociétés en croissance de qualité partout dans le monde;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	20,90	65,90	115,51	262,93
Série F	9,73	30,69	53,79	122,44
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé de base d'actions mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création **Série I**	 Le 17 juin 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale ascendante pour établir un portefeuille diversifié d'entreprises durables et grande qualité, qui affichent des niveaux de rentabilité croissants et prévisibles susceptibles d'ajouter une valeur intrinsèque.

Pour atteindre son objectif, le mandat :

- détiendra principalement des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde;
- peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des sociétés situées dans des marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs au moment du placement dans des sociétés ayant une capitalisation boursière de 5 milliards de dollars américains ou moins;
- peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des sociétés établies au Canada.

On prévoit que le mandat détiendra généralement entre 25 et 40 titres de capitaux propres et titres apparentés à des titres de capitaux propres.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;

  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut se livrer à la négociation active et fréquente de placements. Cela peut faire augmenter les frais d'opérations, ce qui peut alors faire diminuer les rendements du mandat. Cela fait aussi augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, le gestionnaire était propriétaire d'environ 100,00 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez ajouter à votre portefeuille un mandat d'actions mondiales concentrées;
- vous cherchez un potentiel de croissance du capital;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé momentum d'actions mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde et qui sont réputées présenter un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Le mandat investira principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui présentent une progression fondamentale positive et offrent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. Les titres apparentés à des titres de capitaux propres comprennent les actions privilégiées convertibles, les titres de créance convertibles et les bons de souscription. Le conseiller en valeurs dispose d'une grande discrétion pour choisir les placements, avec des restrictions minimales quant à la pondération par secteur, à la capitalisation boursière, à l'importance des positions individuelles, ou à la prise en compte de la composition des indices de référence. Le mandat devrait généralement se composer de 40 à 60 titres de capitaux propres ou titres apparentés à des titres de capitaux propres.

Lorsqu'il choisit des titres pour le mandat, le conseiller en valeur a recours à la fois à des modèles quantitatifs indépendants et à l'analyse fondamentale pour repérer des sociétés qui affichent une progression fondamentale plus rapide que celle de l'ensemble du marché boursier.

Un modèle quantitatif favorise le repérage d'actions qui présentent ces caractéristiques, dont un bénéfice en croissance accélérée, des hausses du bénéfice par rapport aux prévisions de résultats des analystes pour une société et des bénéfices positifs inattendus. Indépendamment, les principales données fondamentales de chaque société sont analysées, y compris la qualité des flux de bénéfices de la société et les raisons pour lesquelles elle pourra profiter de la conjoncture économique.

Le conseiller en valeurs cherchera habituellement à être récompensé lorsque se produisent d'importants mouvements à la hausse du cours des actions en peu de temps. De plus, le mandat est constamment surveillé en vue de repérer

rapidement les sociétés dont les données fondamentales se détériorent, de manière à pouvoir vendre leurs titres avant que leur rendement relatif diminue de façon importante. Le changement constituant le moteur de ce mandat, le mandat aura habituellement un taux de rotation des titres supérieur à celui de fonds gérés de façon moins dynamique.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation
- le risque lié au style.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société canadienne Synergy était propriétaire d'environ 83,02 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez ajouter à votre portefeuille un mandat d'actions mondiales à croissance dynamique;
- vous cherchez un potentiel de croissance du capital;

- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	20,49	64,61	113,25	257,78
Série F	9,84	31,01	54,36	123,73
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé de petites sociétés mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés mondiales à petite/moyenne capitalisation
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation établies partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs étudie des facteurs comme le potentiel de croissance, les flux de trésorerie et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs a recours une approche fondamentale pour évaluer les sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, ainsi que du secteur d'activité dans lequel elle exerce ses activités.

Le mandat se concentrera sur des sociétés de petite et de moyenne taille situées n'importe où dans le monde, y compris les marchés en émergence. La capitalisation boursière des sociétés se situera principalement dans une fourchette variant entre 250 millions et 10 milliards de dollars américains au moment de l'achat, et le mandat se composera habituellement de 30 à 50 titres de capitaux propres.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;

  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat ne se couvrira pas contre les pertes résultant de son exposition aux devises.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres émis par des sociétés à petite capitalisation mondiale établies partout dans le monde;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	20,80	65,58	114,94	261,65
Série F	9,84	31,01	54,36	123,73
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé alpha d'actions internationales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le mandat investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis, y compris des sociétés présentes sur les marchés en émergence. Il peut investir dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation, mais se concentrera sur les sociétés à moyenne et à grande capitalisation. Bien que le portefeuille du mandat soit diversifié par pays, secteur et société, il sera spécialisé et concentré et se composera habituellement d'au plus 25 titres de capitaux propres.

Au moment de choisir des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs évalue les qualités de chaque société en tenant compte de sa position de chef de file dans le secteur, de la solidité de son équipe de direction, de la croissance des profits et de la possibilité de plus-value du capital. Afin d'établir sa propre opinion de la société, le conseiller en valeurs tient compte également de l'ensemble des conditions macroéconomiques, du rendement financier historique de la société, des tendances et des changements technologiques dans l'entreprise, de la sensibilité aux facteurs économiques, ainsi que d'autres facteurs qui peuvent toucher les paramètres économiques futurs de l'entreprise.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;

  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez une croissance du capital associée à des sociétés en croissance de qualité situées principalement à l'extérieur du Canada et des États-Unis;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	21,42	67,52	118,34	269,38
Série F	9,84	31,01	54,36	123,73
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé croissance d'actions internationales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres ne versant pas de dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui en versent;
- peut investir jusqu'à 100 % de son actif à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur en particulier doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Le mandat se livrera à des ventes à découvert pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à l'immobilier
- le risque lié au style.

Au 2 juillet 2021, le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge et un investisseur était propriétaire d'environ 67,87 % et 16,04 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 18,36 %, 18,68 %, 13,42 %, 15,69 %, 13,84 %, 15,81 %, 10,53 %, 15,85 %, 10,36 %, 11,95 %, 17,00 %, 10,27 %, 15,49 %, 11,27 %, 12,76 %, 13,14 %, 16,35 %, 10,08 %, 13,07 % et 16,82 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres d'Ashtead Group PLC, d'ASML Holding N.V., d'Atlas Copco AB, de BASF SE, de BNP Paribas S.A., de Caixabank S.A., de DSV Panalpina A/S, de Glencore PLC, d'H51 SAS, d'Iberdrola S.A., d'Infineon Technologies AG, d'Intercontinental Hotels Group, de Linde PLC, de London Stock Exchange Group PL, de NOVO Holdings A/S, de Partners Group Holding AG, de Schneider Electric SE, de Societe Generale SA, de STmicroelectronics NV et de VOLVO AB, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placement au marché international;

- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	21,42	67,52	118,34	269,38
Série F	9,22	29,07	50,96	116,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé valeur d'actions internationales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme maximale. Le mandat investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés dont les principales activités sont exercées à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le mandat peut effectuer des investissements importants dans tout pays, y compris sur des marchés en émergence et les secteurs en émergence d'un marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les titres qui, à son avis, sont sous-évalués et présentent des possibilités de croissance future en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante. Le conseiller en valeurs tire des idées d'investissement pour le mandat de deux sources principales : des critères quantitatifs pour repérer des titres sous-évalués dont le profil de rendement est croissant ou stable, et l'analyse fondamentale d'un secteur.

Lorsqu'une société est repérée à titre de candidat possiblement intéressant, le conseiller en valeurs attribue à la société une évaluation intrinsèque en utilisant des techniques comme l'analyse fondamentale pour estimer le potentiel de croissance, ce qui signifie qu'il évalue la situation financière et la direction de la société, son secteur d'activité et la conjoncture économique générale. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le mandat se composera habituellement de 40 à 60 titres de capitaux propres ou titres apparentés à des titres de capitaux propres qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont intéressants compte tenu du profil d'évaluation et de rendement rajusté en fonction du risque.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 2 juillet 2021, la Catégorie de société valeur internationale CI et le Fonds de valeur internationale CI étaient propriétaires d'environ 64,65 % et 21,37 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat d'actions étrangères axé sur la valeur;
- vous cherchez le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	21,42	67,52	118,34	269,38
Série F	9,73	30,69	53,79	122,44
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres nord-américains de sociétés à petite et à moyenne capitalisation présentant un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le mandat investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines à petite et à moyenne capitalisation. Les titres apparentés à des titres de capitaux propres comprennent les actions privilégiées convertibles, les titres de créance convertibles et les bons de souscription.

Lorsqu'il choisit des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs a recours à la fois à des modèles quantitatifs indépendants et à l'analyse fondamentale pour repérer des sociétés qui affichent une progression fondamentale plus rapide que celle de l'ensemble du marché boursier.

Un modèle quantitatif favorise le repérage d'actions qui présentent ces caractéristiques, dont un bénéfice en croissance accélérée, des hausses du bénéfice par rapport aux prévisions de résultats des analystes pour une société et des bénéfices positifs inattendus. Indépendamment, les principales données fondamentales de chaque société sont analysées, y compris la qualité des flux de bénéfices de la société et les raisons pour lesquelles elle pourra profiter de la conjoncture économique.

Le conseiller en valeurs cherchera habituellement à être récompensé lorsque se produisent d'importants mouvements à la hausse du cours des actions en peu de temps. De plus, le mandat est constamment surveillé en vue de repérer rapidement les sociétés dont les données fondamentales se détériorent, de manière à pouvoir vendre leurs titres avant

que leur rendement relatif diminue de façon importante. Le changement constituant le moteur de ce mandat, le mandat aura habituellement un taux de rotation des titres supérieur à celui de fonds gérés de façon moins dynamique.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat ne se couvrira pas contre des pertes résultant de son exposition aux devises.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 2 juillet 2021, le Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI était propriétaire d'environ 96,64 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez le potentiel d'une croissance du capital;
- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat d'actions de sociétés nord-américaines à petite et à moyenne capitalisation;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	21,42	67,52	118,34	269,38
Série F	9,84	31,01	54,36	123,73
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé d'actions américaines CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- peut investir jusqu'à 90 % de son actif aux États-Unis;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également choisir de faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

- le risque lié à la concentration

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à l'immobilier.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique Qu'est-*ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placement au marché américain;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,67	62,02	108,72	247,47
Série F	8,81	27,78	48,70	110,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé de rendement équilibré mondial CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un équilibre entre le revenu et la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres versant des dividendes mondiaux.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe et/ou de capitaux propres mondiaux, et la pondération de chacune de ces catégories de titres dans le portefeuille du mandat s'établira entre 40 % et 60 %;
- en ce qui concerne le volet des titres à revenu fixe, investira principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe de qualité supérieure et de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux, de tout type, tout en veillant à ce que ce volet du portefeuille conserve une note de crédit moyenne d'au moins BBB-;
- peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;

  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 41,73 %, 11,28 %, 23,56 % et 24,39 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux CI, de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI, de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines CI, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez le potentiel d'une plus-value du capital et un certain revenu;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placement au marché mondial;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à long terme.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,16	60,41	105,88	241,02
Série F	8,40	26,49	46,43	105,69
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé de revenu fixe canadien

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien
Date de création **Série A** **Série F** **Série I** **Série S**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe canadiens et d'autres titres de créance.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe canadiens de qualité, notamment des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, des obligations à rendement réel, des obligations à taux variable et des débentures convertibles. Ces titres sont généralement émis par une entité dont la note de crédit est d'au moins « BBB »;

- aura recours à une approche de placement souple pour répartir l'actif en fonction des secteurs, de la qualité du crédit et des structures;

- peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres à revenu fixe d'émetteurs qui ont une note de crédit de moindre qualité;

- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;

- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,22 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de l'Ontario 2,40 %, 2 juin 2026. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- votre tolérance au risque est faible;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	6,76	21,32	37,37	85,07
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série S	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer des rendements globaux à long terme au moyen d'un revenu d'intérêts et d'une plus-value du capital en investissant principalement dans des obligations d'État.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Le mandat investira principalement dans des obligations d'État, mais peut également investir dans toute sorte d'autres titres de créance, notamment des dettes de sociétés de qualité supérieure, des dettes de société à rendement élevé, des contrats à terme standardisés sur titres de créance de gouvernements, des débentures convertibles et des dérivés de crédit.

Le mandat sera diversifié par région et par secteur afin de réduire le risque du portefeuille et il pourra de temps à autre recourir à une couverture limitée des risques liés aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit. Le conseiller en valeurs bénéficie également d'une grande souplesse quant au positionnement à l'égard de la duration et tentera de procurer une exposition optimale selon la progression de la conjoncture boursière.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et boursières et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une société de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance.

En ce qui concerne la dette de la société, le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques, à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,51 %, 12,37 % et 15,09 % de l'actif net du fonds ont été investi dans des bons du Trésor du Canada 0 %, 22 oct. 2020, des bons du Trésor du Canada du 21 janv. 2021 et des bons du Trésor et des billets du Trésor des États-Unis 0,250 %, 31 juill. 2025 échéant le 31 juillet 2020, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez des rendements globaux au moyen d'un revenu d'intérêts et d'une plus-value du capital;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	13,22	41,67	73,04	166,27
Série F	7,99	25,20	44,17	100,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à rendement élevé
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe à rendement supérieur et d'autres titres de créance d'émetteurs situés n'importe où dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans un portefeuille concentré de titres à revenu fixe de moindre qualité d'émetteurs situés n'importe où dans le monde. Ces titres sont généralement émis par une entité dont la note de crédit est de « BB » ou moins en raison de facteurs comme de courts antécédents d'exploitation ou un risque perçu plus grand que cette entité ne pourra payer l'intérêt et le capital;
- investira également de manière tactique dans des actions privilégiées, des prêts bancaires, des titres convertibles, des titres de créance à taux variable et d'autres titres de créance à revenu fixe, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières;
- peut investir la totalité de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,93 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres d'Air Canada. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	13,01	41,03	71,91	163,69
Série F	7,99	25,20	44,17	100,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité supérieure émis par des sociétés ou des gouvernements principalement situés en Amérique du Nord et en Europe.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le mandat investira principalement dans des obligations et des titres de créance de qualité supérieure américains, canadiens et européens. Le mandat pourrait également investir jusqu'à 20 % de son actif au moment de l'achat dans des titres de créance de moindre qualité ou des obligations de sociétés à rendement élevé ayant, dans chaque cas, obtenu une note d'au moins BB- par Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue à l'échelle nationale. Le mandat pourrait également investir dans des titres émis ou garantis par des gouvernements ou des organismes gouvernementaux, notamment des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des titres émis ou garantis par un gouvernement provincial, des titres du Trésor américain et des obligations émises ou garanties par des gouvernements européens et leurs organismes. Au gré du conseiller en valeurs et dans une conjoncture particulière, le portefeuille du mandat pourrait se composer intégralement de titres émis ou garantis par des gouvernements.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et boursières, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une société de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance. En ce qui concerne les titres de créance de sociétés, le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques, à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et à ses pratiques comptables.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,95 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Canada 2,75 %, 1er déc. 2048. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	13,73	43,29	75,87	172,71
Série F	7,99	25,20	44,17	100,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création **Série A** **Série F** **Série I**	 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018 Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et un potentiel de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de toute qualité émis par des sociétés ou des gouvernements de toute taille, situés n'importe où dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe au moyen d'une approche de placement souple, en répartissant l'actif en fonction de la qualité du crédit, des structures, des secteurs, des devises et des pays. Le style de placement du mandat mettra l'accent sur la souplesse et, au chapitre de la gestion, sur un processus actif de prise de décisions en vue de maximiser la valeur relative par rapport au risque;
- investira dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure et inférieure, notamment des titres émis par des États ou des sociétés d'État, des obligations de sociétés et des titres de créance de marchés émergents;
- peut investir la totalité de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;

  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie et/ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et d'autres fonds d'investissement collectif que nous gérons, dans la mesure permise par la dispense applicable (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	13,83	43,61	76,44	174,00
Série F	8,10	25,52	44,73	101,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Portefeuille FNB équilibré ESG Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Mondial équilibré
Date de création	
Série A	Le 3 août 2021
Série AT5	Le 3 août 2021
Série F	Le 3 août 2021
Série FT5	Le 3 août 2021
Série I	Le 3 août 2021
Série P	Le 3 août 2021
Série PT5	Le 3 août 2021
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui appliquent généralement des stratégies de placement axées sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui appliquent généralement des stratégies de placement axées sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); de plus, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Le fonds peut investir dans un large éventail de stratégies de placement axés sur des facteurs ESG, dont les suivants :

- l'« intégration de facteurs ESG » vise à intégrer systématiquement des facteurs ESG dans l'analyse des titres et/ou la création d'un portefeuille. L'accent est mis sur le repérage des facteur ESG qui pourraient influencer significativement le risque de placement et le rendement.

- La « sélection négative » vise à exclure systématiquement certains secteurs ou certaines sociétés, habituellement en fonction de critères éthiques ou moraux.

- L'« investissement thématique » vise à investir dans un éventail de thèmes liés à des facteurs ESG.

- L'« investissement d'incidence » vise à générer une incidence positive sur le plan environnemental et social, en plus de générer un rendement.

Le fonds pourrait investir dans des FNB et d'autres placements qui n'appliquent pas une stratégie de placement axée sur des facteurs ESG, tant que le placement en question est conforme à l'objectif de placement du fonds et qu'il n'a pas d'incidence sur ses caractéristiques ESG globales.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 50 % à 70 % de titres de capitaux propres;
- 30 % à 50 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié à un placement ESG
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres qui ont généralement recours à des stratégies de placement axées sur des critères ESG, conçu pour générer une croissance du capital et un revenu tout en diversifiant les risques;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. L'information sur les frais du fonds n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau fonds et l'information financière de son premier exercice n'a pas encore été publiée en date du présent prospectus simplifié. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges directement payables par vous* dans la partie A du prospectus simplifié.

Portefeuille FNB équilibré de croissance ESG Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Mondial équilibré
Date de création	
Série A	Le 3 août 2021
Série AT5	Le 3 août 2021
Série F	Le 3 août 2021
Série FT5	Le 3 août 2021
Série I	Le 3 août 2021
Série P	Le 3 août 2021
Série PT5	Le 3 août 2021
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui appliquent généralement des stratégies de placement axées sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui appliquent généralement des stratégies de placement axés sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); de plus, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une légère préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Le fonds peut investir dans un large éventail de stratégies de placement axés sur des facteurs ESG, dont les suivants :

- l'« intégration de facteurs ESG » vise à intégrer systématiquement des facteurs ESG dans l'analyse des titres et/ou la création d'un portefeuille. L'accent est mis sur le repérage des facteur ESG qui pourraient influencer significativement le risque de placement et le rendement.

- La « sélection négative » vise à exclure systématiquement certains secteurs ou certaines sociétés, habituellement en fonction de critères éthiques ou moraux.

- L'« investissement thématique » vise à investir dans un éventail de thèmes liés à des facteurs ESG.

- L'« investissement d'incidence » vise à générer une incidence positive sur le plan environnemental et social, en plus de générer un rendement.

Le fonds pourrait investir dans des FNB et d'autres placements qui n'appliquent pas une stratégie de placement axée sur des facteurs ESG, tant que le placement en question est conforme à l'objectif de placement du fonds et qu'il n'a pas d'incidence sur ses caractéristiques ESG globales.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 70 % à 90 % de titres de capitaux propres;
- 10 % à 30 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié à un placement ESG
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres qui ont généralement recours à des stratégies de placement axées sur des critères ESG, conçu pour générer une croissance du capital et un revenu tout en diversifiant les risques;
- vous investissez à moyen terme;

- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. L'information sur les frais du fonds n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau fonds et l'information financière de son premier exercice n'a pas encore été publiée en date du présent prospectus simplifié. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges directement payables par vous* dans la partie A du prospectus simplifié.

Portefeuille FNB équilibré à revenu ESG Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Mondial équilibré
Date de création	
Série A	Le 3 août 2021
Série AT5	Le 3 août 2021
Série F	Le 3 août 2021
Série FT5	Le 3 août 2021
Série I	Le 3 août 2021
Série P	Le 3 août 2021
Série PT5	Le 3 août 2021
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Devrait constituer un placement admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, le revenu étant privilégié, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse (FNB) de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres qui appliquent généralement des stratégies de placement axées sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui appliquent généralement des stratégies de placement axés sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); de plus, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Le fonds peut investir dans un large éventail de stratégies de placement axés sur des facteurs ESG, dont les suivants :

- l'« intégration de facteurs ESG » vise à intégrer systématiquement des facteurs ESG dans l'analyse des titres et/ou la création d'un portefeuille. L'accent est mis sur le repérage des facteur ESG qui pourraient influencer significativement le risque de placement et le rendement.

- La « sélection négative » vise à exclure systématiquement certains secteurs ou certaines sociétés, habituellement en fonction de critères éthiques ou moraux.

- L'« investissement thématique » vise à investir dans un éventail de thèmes liés à des facteurs ESG.

- L'« investissement d'incidence » vise à générer une incidence positive sur le plan environnemental et social, en plus de générer un rendement.

Le fonds pourrait investir dans des FNB et d'autres placements qui n'appliquent pas une stratégie de placement axée sur des facteurs ESG, tant que le placement en question est conforme à l'objectif de placement du fonds et qu'il ne nuit pas à ses caractéristiques ESG globales.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 50 % à 70 % de titres à revenu fixe;
- 30 % à 50 % de titres de capitaux propres.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié à un placement ESG
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres qui ont généralement recours à des stratégies de placement axées sur des critères ESG, conçu pour générer un revenu et une croissance et présentant une volatilité inférieure à la moyenne;

- vous investissez à moyen terme;

- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. L'information sur les frais du fonds n'est pas disponible, car il s'agit d'un nouveau fonds et l'information financière de son premier exercice n'a pas encore été publiée en date du présent prospectus simplifié. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges directement payables par vous* dans la partie A du prospectus simplifié.

Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une légère préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 50 % à 70 % de titres de capitaux propres;
- 30 % à 50 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;

- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels*

types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,07 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du FNB d'obligations de qualité supérieure CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres, conçu pour générer une croissance du capital et un revenu tout en diversifiant les risques;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,06	60,09	105,32	239,73
Série AT5	19,47	61,38	107,58	244,89
Série E	18,75	59,12	103,62	235,87
Série ET5	19,37	61,06	107,02	243,60
Série F	7,58	23,91	41,90	95,38
Série FT5	7,69	24,23	42,47	96,67
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87
Série O	1,95	6,14	10,76	24,49
Série OT5	1,95	6,14	10,76	24,49
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78

Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une légère préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 70 % à 90 % de titres de capitaux propres;
- 10 % à 30 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;

- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels*

types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,33 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du iShares S&P/TSX 60 Index ETF. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe, conçu pour générer une croissance du capital à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	18,96	59,76	104,75	238,45
Série AT5	19,37	61,06	107,02	243,60
Série E	19,47	61,38	107,58	244,89
Série ET5	19,37	61,06	107,02	243,60
Série F	7,69	24,23	42,47	96,67
Série FT5	7,79	24,55	43,03	97,96
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87
Série O	1,95	6,14	10,76	24,49
Série OT5	2,05	6,46	11,32	25,78
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78

Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, le revenu étant privilégié, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une légère préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 50 % à 70 % de titres à revenu fixe;
- 30 % à 50 % de titres de capitaux propres.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;

- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels*

types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive.

Au cours des 12 derniers mois, environ 15,93 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du FNB d'obligations de qualité supérieure CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres, conçu pour générer un revenu et une croissance et présentant une volatilité inférieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	18,55	58,47	102,49	233,29
Série AT5	18,85	59,44	104,19	237,16
Série E	18,34	57,83	101,35	230,71
Série ET5	18,85	59,44	104,19	237,16
Série F	7,07	22,29	39,07	88,93
Série FT5	7,28	22,94	40,20	91,51
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87
Série O	1,95	6,14	10,76	24,49
Série OT5	2,05	6,46	11,32	25,78
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78

Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut également investir dans des FNB à revenu fixe afin d'offrir une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 80 % à 100 % de titres de capitaux propres;
- 0 % à 20 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;

- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents et/ou des titres à revenu fixe de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels*

types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,24 % et 11,55 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI et du iShares S&P/TSX 60 Index ETF, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé principalement de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres, conçu pour générer une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	19,37	61,06	107,02	243,60
Série AT5	19,98	62,99	110,41	251,33
Série E	18,96	59,76	104,75	238,45
Série ET5	19,98	62,99	110,41	251,33
Série F	8,10	25,52	44,73	101,82
Série FT5	8,40	26,49	46,43	105,69
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87
Série O	1,95	6,14	10,76	24,49
Série OT5	2,05	6,46	11,32	25,78
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78

Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI

Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
Date de création	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
Type de titres	Parts d'un organisme de placement collectif
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital en mettant l'accent sur la préservation du capital à moyen et à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 70 % à 100 % de titres à revenu fixe;
- 0 % à 30 % de titres de capitaux propres.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;

- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

    - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

    - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels*

types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la gestion passive.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,18 %, 10,83 % et 20,31 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI, du Fonds amélioré d'obligations à courte durée CI et du FNB d'obligations de qualité supérieure CI, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres, conçu pour générer un revenu et une certaine croissance et présentant une volatilité inférieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 $ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an ($)	3 ans ($)	5 ans ($)	10 ans ($)
Série A	13,12	41,35	72,48	164,98
Série AT5	13,01	41,03	71,91	163,69
Série E	13,01	41,03	71,91	163,69
Série ET5	13,01	41,03	71,91	163,69
Série F	7,07	22,29	39,07	88,93
Série FT5	7,17	22,61	39,64	90,22
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87
Série O	1,95	6,14	10,76	24,49
Série OT5	2,05	6,46	11,32	25,78
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78

CI Gestion mondiale d'actifs
2, rue Queen Est
Vingtième étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7

À compter du 1er août 2021 ou vers cette date, l'adresse sera le 15, rue York, deuxième étage, Toronto (Ontario) M5J 0A3.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans la notice annuelle, l'aperçu du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils font légalement partie intégrante du présent document, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com ou en vous adressant à votre représentant.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds, y compris les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Internet de CI Gestion mondiale d'actifs, au www.ci.com/fr/ ou à l'adresse www.sedar.com.

CI Gestion mondiale d'actifs est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour demander que le présent document vous soit envoyé dans un format différent, veuillez communiquer avec nous par l'intermédiaire de notre site Web, www.ci.com/fr/, ou par téléphone, au 1 800 792-9355.

Fonds CI